

ONG PARTENAIRES ADMISES AU STATUT D'ASSOCIATION

FICHES INDIVIDUELLES

(Pour plus d'informations concernant les objectifs, les activités, etc. des ONG partenaires, veuillez consulter la page Web <http://www.unesco.org/new/fr/member-states/ngos-and-foundations/>)

Association – n° 1	
AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)	
<i>Date de création :</i>	1990
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Siège :</i>	Montréal (Québec), Canada
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1997
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'AUF est un partenaire précieux pour les activités de l'UNESCO visant l'enseignement supérieur, car elle lui apporte un soutien tant théorique qu'opérationnel. L'Agence a siégé au Comité international de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur dont le rôle principal est de conseiller le Secrétariat de l'UNESCO sur les projets et les activités à entreprendre pour mettre en œuvre les orientations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) de 1998. Elle est membre à part entière du Comité directeur de la GIQAC – programme triennal de l'UNESCO et de la Banque mondiale visant à renforcer les moyens d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. En tant que membre de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/ONG, l'AUF a apporté un concours utile aux réunions de cet organe (2003 et 2005). Elle a par ailleurs appuyé les préparatifs de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2005. L'AUF est également présente comme partenaire de certaines Chaires UNESCO et Réseaux UNITWIN (University Twinning and Networking Programme). Enfin, l'Agence assure une plate-forme d'apprentissage à distance pour des spécialistes travaillant dans les ministères compétents, avec des cours offerts par le Pôle de Dakar (service aux pays d'Afrique et à leurs partenaires, à tous les stades d'élaboration et de politiques d'enseignement, sous les auspices de la France et de l'UNESCO Dakar).</p> <p>L'AUF a été un partenaire clé dans la préparation de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2009 dans son ensemble et en particulier la table ronde sur l'enseignement supérieur en Afrique. L'AUF est membre du Task Force UNESCO/ADEA créé à l'initiative de l'UNESCO pour organiser les travaux de la table ronde lors de la CMES, ainsi que pour contribuer à la mise en œuvre des recommandations faites à cette occasion. L'AUF, l'UNESCO et l'Association des universités du Commonwealth sont à l'origine de la création de l'Institut panafricain de la gouvernance universitaire, création annoncée lors de la Conférence de 2009. L'AUF siège au Comité de pilotage du programme conjoint UNESCO/Banque mondiale « Global Initiative for Quality Assurance Capacity ».</p>

Association – n° 2			
AMNESTY INTERNATIONAL			
<i>Date de création :</i>	1961	<i>Siège :</i>	Londres, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1995 (reclassement en 1997)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Amnesty coopère avec l'UNESCO dans le domaine de la liberté d'expression. Ainsi, en 2011, l'UNESCO et Amnesty ont procédé au lancement conjoint du Guide pratique pour les écoles et les librairies sur les droits de l'homme. En 2006, le Bureau régional d'Amnesty en Mongolie a traduit et promu le Guide pratique du journaliste édité conjointement par Reporters sans Frontières et l'UNESCO, qui s'emploie à défendre la liberté de la presse en même temps que la sécurité des journalistes. Suite à la conférence d'un membre d'Amnesty, l'Organisation a distribué le Guide aux chaînes de télévision, aux stations de radio, aux journaux, aux écoles de journalisme des universités, aux ONG représentatives des médias et aux fournisseurs d'accès Internet. La Section droits de l'homme et de l'égalité des genres a coopéré régulièrement notamment pour l'organisation du Forum des droits de l'homme à Nantes, qui se tient tous les deux ans. La coopération avec l'Organisation, qui a une réputation internationale solide, est à développer davantage.</p>		

Association – n° 3			
ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE (AMJ) WORLD ASSEMBLY OF YOUTH (WAY)			
<i>Date de création :</i>	1949	<i>Siège :</i>	Melaka, Malaisie
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'AMJ mène de nombreuses activités de terrain, des ateliers et des séminaires de formation, privilégiant les groupes prioritaires de l'UNESCO et contribue ainsi de manière régulière aux activités de l'UNESCO dans le domaine de la jeunesse. L'Assemblée mondiale de la jeunesse a participé, à titre d'observateur, au 7^e Forum des jeunes de l'UNESCO (octobre 2011, Siège de l'UNESCO, Paris). Il s'agit d'une ONG assez active en matière de jeunesse avec laquelle nous pourrions envisager de nombreuses actions conjointes dans le futur.</p> <p>Par ailleurs, l'AMJ est membre de la CCONG/EPT.</p>		

Association – n° 4			
ASSOCIATION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE SUD POUR L'ÉDUCATION DE BASE ET DES ADULTES ASIA SOUTH PACIFIC ASSOCIATION FOR BASIC AND ADULT EDUCATION (ASPBAE)			
<i>Date de création :</i>	1964	<i>Siège :</i>	Mumbai, Inde
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1974 (reclassement en 1996)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Organisation très présente dans la région qu'elle couvre, l'ASPBAE est très active dans sa collaboration avec les programmes régionaux (réseau éducation pour tous, coopération avec UNESCO Bangkok, UIL et ED/EFA).</p> <p>À ce titre, l'ASPBAE a collaboré avec les bureaux de l'UNESCO à New Delhi et à Bangkok à la coordination d'un projet intitulé « Assurer l'intégration de l'alphabétisation et de l'éducation permanente dans les programmes d'EPT : Dialogue sur les politiques entre les pays d'Asie du Sud ». L'ASPBAE est membre de plein droit du Conseil international de l'éducation des adultes (International Council for Adult Education).</p> <p>L'ASPBAE a été depuis 2000 un membre actif de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT) et a joué un rôle clé en faisant part des points de vue de la société civile régionale ainsi que des connaissances et de l'expérience nécessaires pour atteindre les populations marginalisées, dans</p>		

	le cadre du partenariat pour l'EPT et des activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation. L'ASPBAE est également étroitement associée au suivi de CONFINTEA VI ainsi qu'aux activités liées à la DNUA. La Secrétaire générale de l'ASPBAE est également membre de l'actuel Groupe ad hoc de la CCONG/EPT chargé de préparer la réunion mondiale de la CCONG/EPT qui aura lieu en 2012.
--	--

Association – n° 5	
ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS AFRICAINES (AUA) ASSOCIATION OF AFRICAN UNIVERSITIES (AAU)	
<i>Date de création :</i>	1967
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Siège :</i>	Accra, Ghana
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1976 (reclassement en 1997)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'AUA est un des partenaires essentiels de la Section pour la réforme, l'innovation et l'assurance de la qualité pour la conception et l'exécution d'activités dans l'enseignement supérieur, aux niveaux mondial comme régional (Afrique). L'AUA est un partenaire d'exécution pour l'Initiative mondiale UNESCO/Banque mondiale pour les capacités d'assurance qualité (GIQAC). L'AUA est membre du Comité international de suivi de la CMES créé par l'UNESCO pour aider le Secrétariat à concevoir et préparer la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2009. L'Association a apporté un concours notable aux travaux de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/ONG, aux conférences internationales sur l'assurance qualité en Afrique, et au Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur sur le plan international. Elle a soutenu les préparatifs de la Conférence régionale sur l'enseignement supérieur en Afrique (Dakar, novembre 2008), qui prépare la Conférence mondiale de 2009 ; elle est membre de l'Équipe spéciale UNESCO/ADEA qui aide l'UNESCO à préparer la table ronde sur la revitalisation de l'enseignement supérieur en Afrique prévue lors de la Conférence mondiale de 2009.</p> <p>Enfin, elle a participé en y concourant aux réunions de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/ONG tenues en 2003 et 2005. L'AUA est par ailleurs partenaire de certaines des Chaires de l'UNESCO établies en Afrique. Elle est également partenaire actif de la Chaire de l'UNESCO établie à Toulouse sur la Formation appliquée au développement local. Ce partenariat est à développer plus avant dans le Programme UNITWIN et Chaires UNESCO.</p> <p>L'AUA est toujours membre de l'Équipe spéciale UNESCO/ADEA qui a été créée en vue de la CMES 2009 et qui est désormais chargée de contribuer à la mise en œuvre des recommandations formulées à cette occasion, notamment celles qui concernent l'enseignement supérieur en Afrique.</p> <p>Par ailleurs, l'AUA est membre de la CCONG/EPT.</p>

Association – n° 6	
ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ARABES (AUA) ASSOCIATION OF ARAB UNIVERSITIES (AARU)	
<i>Date de création :</i>	1964
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Siège :</i>	Amman/Jubeyha, Jordanie
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1974 (reclassement en 1999)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'AUA est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur. À ce titre, l'Association a contribué au suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998, et à la deuxième Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur organisée par l'UNESCO en juillet 2009. Elle a également apporté une contribution substantielle aux débats organisés lors de la 9^e réunion de la Consultation collective sur le thème « La contribution de l'enseignement supérieur à la construction d'une société du savoir : le partenariat UNESCO/ONG dans le domaine de l'enseignement supérieur » en 2005. L'AUA a participé à la Conférence préparatoire pour la région arabe, ainsi qu'aux débats de la CMES (Conférence mondiale pour l'éducation supérieure) en 2009, apportant la perspective des universités arabes</p>

	<p>sur la dynamique nouvelle de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le changement sociétal et le développement. Dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les capacités d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, l'AUA coopère avec l'ANQAHE – le Réseau arabe pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur – et l'AfriQAN – le Réseau africain d'assurance qualité et l'Association des universités africaines.</p> <p>L'Association des universités arabes était représentée par son Secrétaire général, le docteur Saleh Hashem, au Forum sur les classements des universités organisé par l'UNESCO en mai 2011. Le docteur Hashem était l'un des intervenants dans la Session 2 du Forum sur les perspectives institutionnelles concernant les classements et leur impact sur les politiques et la pratique de l'enseignement supérieur.</p> <p>Par ailleurs, l'AUA est membre de la CCONG/EPT.</p>
--	--

Association – n° 7

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DU COMMONWEALTH ASSOCIATION OF COMMONWEALTH UNIVERSITIES (ACU)			
<i>Date de création :</i>	1913	<i>Siège :</i>	Londres, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1967 (reclassement en 1997)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'ACU était représentée à la réunion de l'UNESCO « Universitaires sans frontières » en novembre 2005, et les pourparlers sur cette initiative et d'autres ont été poursuivis avec la Division de l'enseignement supérieur de l'UNESCO. Elle était également représentée à la Conférence UNESCO-ONG de décembre 2006, et a bénéficié du Programme de participation de l'UNESCO en 2004-2005 et 2006-2007. Un membre du personnel de l'Association siège au sous-comité Afrique du Comité des sciences naturelles de la Commission nationale du Royaume-Uni pour l'UNESCO. Ce groupe a pour rôle principal de promouvoir dans l'enseignement supérieur le partenariat Royaume-Uni-Afrique en science et technologie. En qualité de coordonnateur du projet CAA-CAAST-Net de coopération entre l'Union européenne et l'Afrique financé par la Commission européenne, le même membre du personnel de l'ACU a des liens officiels avec le groupe des politiques scientifique de l'UNESCO à Paris qui soutient les plans de mise en œuvre scientifiques en Afrique. Elle collabore avec l'UNESCO et l'Agence universitaire de la Francophonie pour mettre au point un programme de pratiques optimales de gouvernance des universités en Afrique. L'ACU a par ailleurs participé au Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance et entretient des liens officiels avec les auteurs de l'analyse comparée des systèmes nationaux de recherche.</p> <p>D'autre part, l'ACU est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur, elle a apporté un concours utile à la planification et la réalisation d'activités de l'UNESCO dans l'enseignement supérieur, surtout des activités de réflexion et de concertation sur des sujets essentiels tels que la réforme, l'innovation, les assurances de qualité et la mobilité.</p> <p>L'Association des universités du Commonwealth, l'Agence universitaire de la Francophonie et l'UNESCO sont à l'origine de la création de l'Institut panafricain de la gouvernance universitaire, création annoncée lors de la Conférence de 2009 par l'UNESCO, le Recteur de l'AUF et le Secrétaire général de l'ACU.</p> <p>Par ailleurs, l'ACU est membre de la CCONG/EPT.</p>		

Association – n° 8

ASSOCIATION EUROPÉENNE DE L'UNIVERSITÉ EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION (EUA)			
<i>Date de création :</i>	1959	<i>Siège :</i>	Bruxelles, Belgique
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1967 (reclassement en 1997)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'EUA traite, au niveau européen, de questions portant sur l'internationalisation dans l'enseignement supérieur, l'assurance de qualité, la recherche, la mobilité		

	<p>et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui rejoignent les préoccupations de l'UNESCO à un niveau global. Sa participation à la mise en œuvre des programmes de l'enseignement supérieur est essentielle dans le cadre de la prise en compte des sensibilités et de l'intégration régionale. L'Association européenne de l'université (EUA) coopère ainsi étroitement avec le Bureau régional de l'UNESCO à Bucarest – le CEPES – dont l'EUA est membre du Conseil consultatif.</p> <p>L'EUA a siégé au Comité international de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur depuis sa création en 1999. Elle a apporté un concours au suivi de la Conférence mondiale de 1998 à l'organisation du Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur dans la région Europe : accès, valeurs, qualité et compétitivité qui a eu lieu en mai 2009. Elle a concouru aux activités qui ont abouti à la rédaction des Lignes directrices UNESCO/OCDE pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier. Elle a été représentée à l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998. Enfin, elle est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur et a assisté aux 8^e et 9^e consultations (2003 et 2005) de cet organe.</p> <p>L'Association européenne de l'université est un partenaire précieux de l'UNESCO dans la mise en œuvre des activités d'enseignement supérieur en Europe. Compte tenu de cette orientation régionale, l'Association a collaboré principalement avec le Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (Bucarest) et s'est intéressée à un vaste éventail de domaines thématiques.</p> <p>Par ailleurs, l'EUA est membre de la CCONG/EPT.</p>
--	---

Association – n° 9

ASSOCIATION INTERAMÉRICAINE DE LA PRESSE INTER-AMERICAN PRESS ASSOCIATION (IAPA)	
<i>Date de création :</i>	1949
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation en tant que réseau
<i>Siège :</i>	Miami (Floride), États-Unis d'Amérique
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1977 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO entretient une relation dynamique de longue date avec la SIP dans plusieurs initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression et créer un environnement favorable à des médias indépendants et professionnels. Ces six dernières années, l'UNESCO a défini en coopération avec la SIP des principes d'assistance aux médias par les programmes. Elle a mené une coopération fructueuse avec la SIP qui a été régulièrement invitée à participer aux conférences annuelles organisées par l'UNESCO pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (voir les déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO). En partenariat avec d'importantes ONG et organisations professionnelles internationales, régionales et locales s'occupant des médias, dont la SIP, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias.</p> <p>L'UNESCO entretient de solides relations de travail avec la SIP, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs.</p> <p>Il est à noter en outre que la SIP a participé au Colloque international sur la liberté d'expression organisé par l'UNESCO à Paris en janvier 2011, ainsi qu'à la réunion inter-agences des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en septembre 2011.</p>

Association – n° 10

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE RADIODIFFUSION (AIR) INTERNATIONAL ASSOCIATION OF BROADCASTING (IAB)

<i>Date de création :</i>	1946	<i>Siège :</i>	Montévidéo, Uruguay
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1958 (reclassement en 2002)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'UNESCO coopère avec l'AIR notamment dans le cadre d'un dialogue régulier sur les radios communautaires et la législation applicable aux médias. Membre du réseau IFEX (Échange international de la liberté de la presse), l'AIR fait également partie d'un groupe de neuf importantes organisations professionnelles des médias (Association mondiale des journaux, Union de la presse du Commonwealth, Association interaméricaine de la presse, Association internationale de radiodiffusion, Institut international de la presse, Fédération internationale de la presse périodique, North American Broadcasters Association, Comité pour la protection des journalistes), qui ont de longue date des relations de coopération avec l'UNESCO. C'est sous l'impulsion de ce groupe que six de ces organisations ont écrit collectivement, en 1996, au Président Clinton et au Premier Ministre John Major pour les inviter à retourner à l'UNESCO.		

Association – n° 11

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITÉS (AIU) INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITIES (IAU)			
<i>Date de création :</i>	1949 – Créée à l'initiative de l'UNESCO	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1951 (reclassement en 1997)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'AIU a été durant de nombreuses années membre de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT) mais au cours des deux dernières années, l'Équipe des partenariats mondiaux pour l'EPT du Secteur de l'éducation (ED/EFA) a intensifié sa collaboration avec l'Association dans le cadre du projet 2008-2011 de cette dernière sur l'enseignement supérieur et la recherche au service de l'EPT (et des OMD), dont la deuxième phase a été lancée en septembre 2011 et se poursuivra jusqu'en 2015. Afin de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et l'EPT, la Directrice générale a invité le Président de l'AIU à participer à la 10^e réunion du Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous (mars 2011, Jomtien, Thaïlande). L'AIU a également été représentée à la 5^e réunion de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous de l'UNESCO (CCONG/EPT) (mars 2010, Dhaka, Bangladesh) ainsi qu'à la 11^e réunion du Groupe de travail sur l'éducation pour tous (février 2011, Paris, France).</p> <p>L'AIU est également membre de la Consultation collective des ONG sur l'enseignement supérieur et a été présentée au Forum mondial de l'UNESCO qui a été créé en 2011 afin d'orienter l'élaboration des activités de la CCONG/EPT et de préparer la sixième réunion mondiale de la CCONG/EPT prévue pour l'été 2012.</p> <p>L'AIU est un partenaire important de l'UNESCO pour l'élaboration et le suivi des liens avec l'enseignement supérieur et la recherche au service de l'EPT dans les années à venir. L'AIU devrait également faciliter les contacts et la collaboration avec les universités en vue de renforcer la base de connaissances pour l'EPT, un élément clé de la réforme du mécanisme de coordination de l'EPT.</p>		

Association - n° 12

ASSOCIATION MONDIALE DES JOURNAUX ET DES ÉDITEURS DE MÉDIAS D'INFORMATION (WAN-IFRA) WORLD ASSOCIATION OF NEWSPAPERS AND NEWS PUBLISHERS (WAN-IFRA)			
<i>Date de création :</i>	1948 - Fusion entre WAN et IFRA en 2009	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1949		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'UNESCO entretient une relation dynamique de longue date avec la WAN-IFRA en vue de créer un environnement favorable à des médias indépendants et		

	<p>professionnels. Les objectifs consistent à défendre et promouvoir la liberté de la presse et en particulier une presse financièrement indépendante, à promouvoir le dialogue entre les professionnels des médias dans différentes régions et cultures, et enfin à promouvoir la collaboration entre les différentes organisations membres de l'AMJ aux niveaux national, régional et international.</p> <p>Ces six dernières années, l'UNESCO a défini en collaboration avec l'AMJ des principes d'assistance aux médias par les programmes (voir les déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO). Conjointement avec la WAN-IFRA, l'UNESCO a également organisé en 2007 une grande conférence sur le thème « Les nouveaux médias : la dimension de la liberté de la presse » et a collaboré avec l'AMJ dans le domaine des connaissances relatives à la liberté d'expression, activité qui débouchera bientôt sur la publication d'un kit sur la liberté d'expression. En partenariat avec d'importantes ONG et associations professionnelles internationales, régionales et locales s'occupant des médias, dont l'AMJ, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias.</p> <p>En outre, l'UNESCO entretient de solides relations de travail avec la WAN-IFRA, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs. Une coopération s'est également établie dans le cadre des Missions internationales pour la liberté de la presse, par exemple au Népal, au Sri Lanka, aux Maldives, en Afrique de l'Ouest, etc. Il est à noter en outre que la WAN-IFRA a participé au Conseil exécutif de l'UNESCO en 2008 en présentant un exposé au Comité sur les ONG. Par ailleurs, l'UNESCO a soutenu activement les initiatives entreprises par la WAN-IFRA dans le domaine des médias ces trois dernières années. Il est à noter également que la WAN-IFRA a participé au Colloque international sur la liberté d'expression organisé par l'UNESCO à Paris en janvier 2011, ainsi qu'à la réunion inter-agences des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en septembre 2011.</p>
--	---

Association – n° 13

ASSOCIATION MONDIALE DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES (AMARC) WORLD ASSOCIATION OF COMMUNITY RADIO BROADCASTERS	
<i>Date de création :</i>	1983
<i>Siège :</i>	Montréal (Québec), Canada
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1991 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Au cours des deux dernières années, la collaboration entre l'UNESCO et l'AMARC a été précieuse pour la radio communautaire à travers le monde. Avec le soutien de l'UNESCO, l'AMARC a organisé un atelier destiné à encourager l'adoption de codes de pratiques, et a intégré les recommandations qui en ont découlé dans son Plan stratégique 2011-2014. L'AMARC a organisé la Conférence mondiale des radiodiffuseurs communautaires qui s'est tenue du 8 au 13 novembre 2010 à La Plata, en Argentine, et à laquelle ont participé 10 représentants de médias originaires d'Afrique, des États arabes, d'Asie et du Pacifique, d'Europe de l'Est et d'Amérique latine et des Caraïbes. En collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Windhoek, la section régionale AMARC Afrique a organisé un atelier régional pour 13 pays africains intitulé « Radios communautaires et développement humain : renforcer les réseaux, émanciper les femmes et améliorer les contenus » et a identifié des mécanismes de tutorat et de partage des connaissances permettant de renforcer les réseaux de radios communautaires existants et les contenus des radios, qui ont également été intégrés dans le Plan stratégique de l'AMARC. L'AMARC participe depuis longtemps auprès de l'UNESCO à la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Elle a participé à une enquête mondiale lancée par l'Espagne en vue de la célébration de la Journée mondiale de la radio et a proposé à ses membres dans 115 pays d'y prendre part. L'AMARC a participé activement à la mise en œuvre de la Grande orientation 9 « Médias » dans le cadre du suivi du SMSI, en jouant le rôle de point focal/modérateur en matière de médias communautaires. L'AMARC a également participé activement à la</p>

	Conférence internationale de l'UNESCO sur le thème « Radiotélévision et changement climatique » (septembre 2009) et joué un rôle proactif dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration de Paris. Les lignes directrices et les outils de l'UNESCO, dont « Les bonnes pratiques dans les médias communautaires », sont disponibles en ligne pour les membres de l'AMARC.
--	---

Association – n° 14

CARITAS INTERNATIONALIS			
<i>Date de création :</i>	1957	<i>Siège :</i>	Cité du Vatican, Italie
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1970 (reclassement en 1997)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Le réseau très important et actif que constitue Caritas fait de cette ONG un partenaire dont le potentiel en termes de coopération opérationnelle est loin d'être pleinement exploité. Suite à des entretiens entre la Directrice générale et les dirigeants de CI et du Secours Catholique (sa branche française), une stratégie multisectorielle de développement de l'action est en cours d'élaboration. Plusieurs secteurs du Secrétariat souhaitent une extension de la collaboration opérationnelle individuelle avec CI au-delà des interactions qui se sont majoritairement produites jusqu'à présent au sein des instances de coopération collective.		

Association – n° 15

CENTRE SIMON WIESENTHAL (CSW) SIMON WIESENTHAL CENTER (CSW)			
<i>Date de création :</i>	1977	<i>Siège :</i>	Los Angeles, États-Unis d'Amérique
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation en tant que réseau		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1998		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'UNESCO et le Centre Simon Wiesenthal entretiennent une coopération de longue date. Suite à la résolution 34 C/61 intitulée Mémoire de l'Holocauste, adoptée par la Conférence générale en 2007, le CSW a organisé une série d'activités en coopération avec l'UNESCO. En 2009, le Directeur général a préfacé le manuel sur l'antisémitisme à destination des enseignants intitulé « Stratégies de réponse à l'antisémitisme : un guide de ressources éducatives », conçu par le CSW/YadVashem. Le CSW a contribué à l'élaboration pour le site de l'UNESCO d'une page Internet sur l'éducation à la mémoire de la Shoah lancée en 2008 et à la création d'un CD-ROM lancé en 2009. En 2010, la Directrice générale a envoyé un message aux participants à la VIII ^e Conférence internationale annuelle sur « La tolérance et l'intolérance dans la société moderne » et au deuxième séminaire international sur les « Leçons de la Seconde Guerre mondiale – soixante-cinq ans plus tard » organisés conjointement par l'Université d'État et le Gouvernement de Saint-Petersbourg avec le CSW et sa fondation pour l'éducation Verbe et Lumière-Vigilance de Saint-Petersbourg (Fédération de Russie). Toujours en 2010, l'UNESCO et le CSW ont coorganisé la sixième proclamation annuelle des lauréats du concours littéraire russe sur la Shoah qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO.		

Association – n° 16

CLUB DE ROME			
<i>Date de création :</i>	1968	<i>Siège :</i>	Winterthur, Suisse
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation en tant que réseau		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1992 (reclassement en 1997)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	En 1998 l'UNESCO et le Club de Rome ont conclu un accord de coopération pour renforcer le rôle de Forum intellectuel de l'UNESCO. Le projet « Pour ceux qui naîtront après nous » adressant des messages aux générations de 2050 a été soutenu par l'UNESCO. L'organisation conjointe à l'ONU de « University of Night » réunissant les représentants gouvernementaux, agences de développement et chefs d'entreprise pour lutter contre la pauvreté. En 2005,		

	l'UNESCO et le Club de Rome ont organisé ensemble une conférence mondiale de trois jours sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le renforcement des capacités au service du développement. Contacts avec l'Unité d'Analyse et de Prévision, et plusieurs secteurs de programme.
--	--

Association – n° 17

COMITÉ DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL (CCSVI) COORDINATING COMMITTEE FOR INTERNATIONAL VOLUNTARY SERVICE (CCIVS)			
<i>Date de création :</i>	1948	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 2002)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>La coopération entre le CCSVI et l'UNESCO est très soutenue, tant par le biais des mécanismes de coopération collectifs que par des projets concrets bilatéraux. Le CCSVI a été élu au Comité de liaison pour les mandats 2005-2007 et 2007-2009 et a été coordinateur et membre de la Commission programmatique mixte (CPM) jeunesse depuis sa création en 2005. Le CCSVI a suivi les travaux de la CCONG (Consultation collective des ONG) et a assisté à la Conférence régionale pour l'alphabétisation à Baku (Azerbaïdjan) en mai 2008. La version française de la publication du BRENDA sur le VIH et le théâtre a été testée en Ouganda en 2005 et le CCSVI a par la suite conçu et développé la version anglaise de la publication en 2006 en coopération avec le Secteur de la culture. Des projets ont été réalisés avec le soutien du Programme de participation en 2003 au Zimbabwe, en 2004 au Kenya, en 2007 au Ghana. En 2008, un projet pilote a été mis en place avec le Centre du patrimoine mondial mobilisant 150 volontaires sur 4 continents. Le CCSVI a participé en tant qu'observateur aux deux derniers Forums des jeunes de la Conférence générale. YSPE a coopéré avec le CCSVI à travers la Commission programmatique mixte jeunesse pour l'organisation d'activités à l'UNESCO dans le cadre de la Journée internationale de la jeunesse 2006. Le WHC et le CCSVI ont collaboré à une initiative pilote intitulée « Projet des Bénévoles du patrimoine mondial - Patrimoine retousse ses manches » qui vise à mobiliser les jeunes et les organisations pour la jeunesse œuvrant dans le secteur non formel, et à les faire participer à la promotion et à la sauvegarde du Patrimoine mondial.</p> <p>Suite à des échanges initiés par le programme jeunesse, l'UNV (United Nations Volunteer) a collaboré avec le CCSVI et l'OMMS (Organisation mondiale du mouvement scout) pour l'organisation d'un séminaire sur le volontariat des jeunes et l'éducation non formelle, qui s'est tenu au Siège de l'UNESCO à Paris le 30 juin et le 1^{er} juillet 2011.</p> <p>Par ailleurs, le CCSVI est membre de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT).</p>		

Association – n° 18

COMITÉ POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES (CPJ) COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS (CPJ)			
<i>Date de création :</i>	1981	<i>Siège :</i>	New York, États-Unis d'Amérique
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation en tant que réseau		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1998 (reclassement en 2002)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO entretient une relation dynamique de longue date avec le CPJ dans plusieurs initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression et à créer un environnement favorable à des médias indépendants et professionnels. Ces six dernières années, l'UNESCO a défini en coopération avec le CPJ des principes d'assistance aux médias par les programmes. Le CPJ a été régulièrement invité à participer aux conférences annuelles organisées par l'UNESCO pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (voir les déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO). En partenariat avec d'importantes ONG et organisations professionnelles internationales, régionales et locales s'occupant des médias, dont le CPJ, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias.</p> <p>L'UNESCO entretient de solides relations de travail avec le CPJ qui non</p>		

	<p>seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs.</p> <p>L'ONG a également participé à plusieurs initiatives organisées par l'UNESCO, concernant par exemple la sécurité des journalistes ou la liberté d'expression sur Internet. Une coopération s'est également établie dans le cadre des Missions internationales pour la liberté de la presse au Népal, au Sri Lanka, aux Maldives, en Afrique de l'Ouest, etc. Il est à noter également que le CPJ a participé au Colloque international sur la liberté d'expression organisé par l'UNESCO à Paris en janvier 2011, ainsi qu'à la réunion inter-agences des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en septembre 2011.</p>
--	--

Association – n° 19

CONGRÈS JUIF MONDIAL (CJM) WORLD JEWISH CONGRESS (WJC)			
<i>Date de création :</i>	1936	<i>Siège :</i>	New York, États-Unis d'Amérique
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 1999)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Le CJM a établi d'étroites relations de travail avec les plus hauts responsables de l'Organisation et il existe certainement d'importantes perspectives pour développer des activités communes dans des domaines intéressant à la fois ED, SHS et CLT. Les activités de ses différentes branches, notamment le Congrès juif européen, sont nombreuses et variées. L'Institut du Congrès juif mondial, établi à Jérusalem, est à la fois un important foyer d'activités scientifiques et un centre international de recherche et de sources de données sur les affaires juives.		

Association – n° 20

CONSEIL ACADÉMIQUE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES (ACUNS) ACADEMIC COUNCIL ON THE UNITED NATIONS SYSTEM			
<i>Date de création :</i>	1987	<i>Siège :</i>	Waterloo (Ontario), Canada
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2007		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Participation au projet Histoire de l'UNESCO. Des domaines de coopération ont été définis avec ED, SHS et CLT, notamment sur des thèmes tels que l'enseignement supérieur, les droits de l'homme et le dialogue culturel. Le Conseil travaillera en étroite collaboration avec ces secteurs à la mise en œuvre d'activités conjointes. Un membre du Conseil a participé, en tant que panéliste, au Forum international de la société civile organisé pendant la 34 ^e session de la Conférence générale.		

Association – n° 21

CONSEIL DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DES SCIENCES MÉDICALES (CIOMS) COUNCIL FOR INTERNATIONAL ORGANIZATIONS OF MEDICAL SCIENCES (CIOMS)			
<i>Date de création :</i>	1949 (créé par l'UNESCO)	<i>Siège :</i>	Genève, Suisse
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1961 (reclassement en 1996)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Aux termes de ses statuts, le CIOMS est tenu de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, notamment avec l'UNESCO et l'OMS. Afin d'atteindre ses objectifs, le CIOMS a entrepris des programmes à long terme dont il assure la coordination. Parmi eux, les projets « Bioéthique » et « Politique de santé et valeurs humaines : Un dialogue international » sont les plus pertinents au regard de la collaboration avec l'UNESCO. L'actuel Président du CIOMS, le docteur Johannes Van Delden, est membre du		

	<p>Conseil international d'experts pour le Projet d'aide aux comités de bioéthique depuis sa création, et a collaboré activement à la définition du contenu des programmes des formations et en tant qu'enseignant au Ghana et au Kenya.</p> <p>Le CIOMS a invité l'UNESCO à participer à des réunions visant à faire progresser l'agenda sur l'application des principes éthiques et des droits humains dans les milieux cliniques, de recherche et d'enseignement.</p> <p>Le CIOMS entamera bientôt le processus de révision des Lignes directrices internationales d'éthique pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains, et a officiellement proposé à son Conseil de faire participer l'UNESCO à ce processus.</p> <p>L'UNESCO et le CIOMS ont été invités à présenter leurs points de vue sur les questions d'éthique actuelles les plus pertinentes en matière de bioéthique, telles que l'éthique de la recherche : (i) La discussion en mémoire du Professeur Zbigniew Bankowski sur le thème de « La mise en œuvre des principes éthiques dans la médecine, du laboratoire au chevet du patient : Comment le médecin peut-il concilier le traitement de son patient et la recherche scientifique (recherche et éthique) ? ». Ce panel a eu lieu le 30 novembre 2010 au siège de l'OMS à Genève, en Suisse. (ii) Commission présidentielle pour l'étude des enjeux de bioéthique, 18-19 mai 2011, New York, États-Unis d'Amérique. (iii) Conférence sur l'utilisation des placebos dans les essais cliniques, 13-15 juillet 2011, São Paulo, Brésil.</p>
--	---

Association - n° 22	
CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE (CIM) INTERNATIONAL MUSIC COUNCIL (IMC)	
<i>Date de création :</i>	1949
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1951 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis 2008, le partenariat entre le CIM et l'UNESCO est régi par un accord-cadre pour la période 2008-2013. Parmi les activités entreprises dans ce cadre :</p> <p>(i) La musique, outil de résolution des conflits (2011) – Organisation d'une deuxième conférence (suite à la conférence « Musique en territoires tourmentés » organisée par le CIM en octobre 2008 à Jérusalem, Israël) sur le thème de la pratique de la musique dans les pays en conflit.</p> <p>(ii) Promotion de la diversité des expressions musicales en Afrique (Cameroun, novembre 2010) : (a) Tribune de musique africaine : renforcement du rôle des organismes de radiodiffusion (radios publiques et communautaires) et valorisation de la musique du continent africain ; (b) Le Kolatier, Marché de la musique africaine 2010 : opérations de prestige, organisation de conférences, échanges professionnels.</p> <p>(iii) Création d'un espace régional pour l'éducation musicale (septembre 2010 – octobre 2011). Organisation d'une conférence par le Conseil international de la musique des trois Amériques en août 2011 en Argentine sur l'enseignement musical à la lumière des processus culturels actuels.</p> <p>(iv) Villes créatives : Le CIM participe au panel externe chargé d'évaluer les villes candidates du Réseau de villes créatives de l'UNESCO dans le domaine de la musique.</p> <p>(v) Éducation artistique : Sur invitation de l'UNESCO à son congrès de catégorie IV, la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique (mai 2010, Séoul, République de Corée), le CIM a recommandé la participation de quatre experts provenant de différentes régions (Afrique, Europe). Deux membres du Conseil du CIM ont également participé au Comité consultatif international de la Conférence, qui a aidé l'UNESCO à établir la structure conceptuelle et organisationnelle de cette dernière. La participation active du CIM à la Conférence a aidé à sensibiliser la communauté internationale à l'importance de l'éducation artistique.</p> <p>Par ailleurs, le Forum mondial de la musique du CIM (septembre 2011, Tallinn, Estonie) a organisé un panel spécial sur la « mise en œuvre de l'agenda de Séoul : Objectifs pour le développement de l'éducation artistique » en tant que mesure concrète de suivi de la Conférence.</p>

Association – n° 23		
CONSEIL INTERNATIONAL DE LA PHILOSOPHIE ET DES SCIENCES HUMAINES (CIPSH) INTERNATIONAL COUNCIL FOR PHILOSOPHY AND HUMANISTIC STUDIES (ICPHS)		
<i>Date de création :</i>	1949 (créée à l'initiative de l'UNESCO)	<i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1950 (reclassement en 1996)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Au cours de la période 2008-2011, le partenariat entre l'UNESCO et le CIPSH a été renouvelé à travers la signature d'un nouvel Accord-cadre de coopération. Les activités menées conjointement depuis comprennent la conception et organisation conjointe des Journées mondiales de la philosophie de 2008 et 2009, des rencontres régionales de haut niveau sur l'enseignement de la philosophie en Asie et Pacifique (2009), Afrique (2009) ; Amérique latine et Caraïbes (2009) ; monde arabe (2009) ; Europe et Amérique du Nord (2011) ; la publication de l'édition espagnole du rapport mondial sur l'enseignement de la philosophie, « La philosophie, une école de la liberté » (Mexique 2011) ; la préparation d'une étude de référence sur les critères de classement des publications savantes à l'échelle internationale (2011) ; la préparation de plusieurs études de référence sur la recherche philosophique à travers le monde (2009-2011) ; la participation aux dialogues philosophiques interrégionaux de Hiroshima (2008) et Bangkok (2009) ; la mise au point d'un projet de conférence internationale sur les sciences humaines (2011) ; la participation au comité de pilotage du <i>World Humanities Forum</i> (Busan 2011) et l'accord visant à publier une sélection de ces communications dans un numéro spécial de la revue Diogène ; l'organisation de deux réunions fondatrices dans le cadre du programme « Césaire, Neruda, Tagore » et « Chemins de la pensée » (2009) ; la mise au point des premiers rapports scientifiques du programme « Césaire, Neruda, Tagore » (2010) ; la participation aux Olympiades philosophiques en 2009 (Helsinki), 2010 (Athènes) et 2011 (Vienne). De plus, le partenariat portant sur la revue Diogène a été renforcé à travers la réalisation de numéros thématiques en coopération avec la Section de la philosophie et le Secteur des sciences sociales et humaines.</p> <p>L'Accord-cadre signé entre l'UNESCO et le CIPSH en juillet 2008, dans le cadre de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013, a été complété par une lettre contrat UNESCO/CIPSH pour l'exercice biennal 2010-2011.</p>	

Association – n° 24		
CONSEIL INTERNATIONAL D'ÉDUCATION DES ADULTES (CIEA) INTERNATIONAL COUNCIL FOR ADULT EDUCATION (ICAE)		
<i>Date de création :</i>	1973	<i>Siège :</i> Montévidéo, Uruguay
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1978 (reclassement en 1996)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le CIEA a été fondé lors de la 3^e Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes à Tokyo en 1972. Il a participé à la Déclaration sur le droit à l'éducation de la 4^e Conférence internationale de l'UNESCO à Paris, ainsi qu'à l'élaboration de Bulletins spéciaux de préparation à CONFINTEA V, sur l'Éducation des adultes (Hambourg, 1997).</p> <p>La revue « Convergence » de la CIEA invite les auteurs à écrire sur l'éducation en préparation des Conférences UNESCO sur l'éducation des adultes, articles sur l'éducation en mouvement, veille éducative sur genres et éducation, nature et transformation, études de cas sur l'éducation des adultes.</p> <p>Le CIEA a participé activement depuis 2000 à la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous de l'UNESCO (CCONG/EPT) et joue un rôle clé dans la sensibilisation aux objectifs 3 et 4 de l'EPT (l'apprentissage et l'éducation des jeunes et des adultes et l'alphabétisation des adultes), ainsi qu'à l'égalité des sexes dans l'enseignement, un axe de travail majeur du CIEA. En étroit partenariat avec l'UIL, le CIEA participe aussi activement à CONFINTEA VI et à son suivi, ainsi qu'aux activités relatives à la DNUA. En tant que membre fondateur et membre du Conseil international du Forum Social Mondial, le CIEA constitue également un partenaire stratégique majeur. Le Président du CIEA est</p>	

	<p>membre de l'actuel Groupe ad hoc de la CCONG/EPT chargé de préparer la réunion mondiale de la CCONG/EPT qui aura lieu en 2012.</p>
--	---

Association – n° 25

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES (ICA) INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES (ICA)		
<i>Date de création :</i>	1948, à l'initiative de l'UNESCO	<i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1952 (reclassement en 1996)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'ICA collabore avec l'UNESCO pour promouvoir la réflexion et les débats internationaux sur les enjeux de la construction de sociétés du savoir pour la communauté internationale des archivistes, ainsi que du renforcement des capacités des professionnels de l'information et de la communication à créer, diffuser et préserver l'information et le savoir. L'ICA est particulièrement actif dans la création, la préservation et le partage de l'information au titre de la politique globale pour la sauvegarde du patrimoine documentaire, notamment dans le cadre du Programme Mémoire du monde.</p>	

Association – n° 26

CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS) INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES (ICOMOS)		
<i>Date de création :</i>	1965	<i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1966 (reclassement en 1996)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'ICOMOS est mentionné dans la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972 en tant qu'un des trois organes consultatifs du Comité du patrimoine mondial, au même titre que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM). Il fournit un conseil professionnel et scientifique au Comité sur tous les aspects du patrimoine culturel. À ce titre, l'ICOMOS est chargé d'évaluer toutes les candidatures présentées par les États parties à la Convention du patrimoine mondial pour l'inscription de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial (environ 30 candidatures par an). L'ICOMOS participe également au suivi et à la conservation des biens culturels mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'ICOMOS fournit également des services à un certain nombre d'autres conventions culturelles, notamment la Convention de La Haye de 1954, la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique de 2001 et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003. Les modalités de la collaboration sont définies par un Accord-cadre.</p> <p>L'ICOMOS a été chargé de remplir des tâches définies dans le programme de l'UNESCO relatif à la culture, afin de soutenir des initiatives complémentaires à celles de l'Organisation. Dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de 1972, l'ICOMOS joue un rôle consultatif technique pour l'évaluation des dossiers de candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et le suivi de l'état de conservation des biens culturels inscrits sur la Liste. Au fil des ans, l'ICOMOS a collaboré efficacement avec l'UNESCO et le Centre UNESCO du patrimoine mondial au processus de révision des Orientations, à la réflexion stratégique et à l'analyse des Rapports périodiques des États parties. Il a également collaboré avec l'UNESCO à l'élaboration d'un certain nombre d'autres conventions, notamment celles de 1954, 2001 et 2003, et a participé aux réflexions sur d'autres instruments normatifs tels que la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique. L'ICOMOS participe également à la sensibilisation du public par l'intermédiaire de son Centre de documentation UNESCO-ICOMOS.</p>	

Association – n° 27	
CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSÉES (ICOM) INTERNATIONAL COUNCIL OF MUSEUMS (ICOM)	
<i>Date de création :</i>	1946 <i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1949 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le partenariat entre l'UNESCO et l'ICOM est régi par un Accord-cadre valable jusqu'en 2013. Pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011, l'ICOM a reçu le soutien de l'UNESCO pour assurer la gestion du Centre d'information UNESCO-ICOM. La contribution financière accordée jusqu'à présent par l'UNESCO au Centre de documentation de l'ICOM n'a pas pu être reconduite pour l'exercice biennal 2012-2013.</p> <p>Comme suite aux événements récents dans la région arabe, une mission conjointe d'urgence ICOM/UNESCO a été décidée lors de la réunion d'experts organisée à la demande de la Directrice générale le 15 mars 2011. La mission s'est rendue en Égypte en mars 2011 pour évaluer les dégâts subis par les collections des musées immédiatement après la chute du gouvernement. Elle s'est déroulée avec succès, faisant rapport sur la situation et proposant une stratégie d'action.</p> <p>De même, l'ICOM s'est montré particulièrement efficace dans la collecte d'informations sur la situation des musées en Haïti suite au tremblement de terre de janvier 2010, grâce à son implication renforcée au sein de l'Organisation du Bouclier Bleu. Des représentants d'ICOM ont également participé à la première réunion du Comité international de coordination pour la sauvegarde et la promotion de la culture haïtienne en juin 2010. En 2010, l'UNESCO a collaboré avec l'ICOM pour la création d'une « Liste Rouge d'urgence des biens culturels haïtiens en péril », suite au tremblement de terre.</p> <p>La Journée internationale des musées, célébrée le 18 mai de chaque année, a été lancée par l'ICOM en 1977. En liaison avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO, la Section des musées a accompagné l'ICOM dans la promotion annuelle de la Journée internationale des musées. Le patronage de l'UNESCO a été accordé à « La Nuit européenne des musées », organisée dans le cadre de la Journée internationale des musées. L'UNESCO a participé à ce rendez-vous culturel en 2009, 2010 et 2011.</p> <p>L'ICOM a contribué au renforcement du programme de la Section des musées, notamment par la promotion et le développement des musées et de la profession muséale à l'échelle internationale. L'UNESCO (Secteur de la culture) envisage une coopération plus étroite avec l'ICOM particulièrement dans des cas de crises et de conflits où le patrimoine culturel est souvent pris pour cible ou menacé de trafic illicite.</p>

Association – n° 28	
CONSEIL INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES (CISS) INTERNATIONAL SOCIAL SCIENCE COUNCIL (ISSC)	
<i>Date de création :</i>	1952 <i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1953 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis sa création, le CISS entretient d'étroites relations de travail avec l'UNESCO. Au cours de la période 2002-2007, ce partenariat a été défini par les dispositions d'un accord-cadre. Conformément à cet accord, le CISS a exécuté un ensemble d'activités qui ont facilité la communication et la diffusion des informations parmi les spécialistes des sciences sociales dans le monde, contribué au renforcement des capacités en sciences sociales dans les pays en développement, identifié et préconisé de nouvelles priorités de recherche en sciences sociales, encouragé les recherches interdisciplinaires et les actions de plaidoyer en coopération, contribué à favoriser le rôle des sciences sociales dans l'élaboration des politiques publiques, fait du lobbying en faveur des sciences sociales, et amélioré l'efficacité de l'utilisation de ses ressources et de celles de ses membres.</p>

	<p>L'UNESCO bénéficie d'un accès à l'expertise d'un grand nombre d'organismes de recherche et de chercheurs individuels, ainsi que d'instituts de recherche en sciences naturelles, ce qui facilite la coopération intersectorielle. Au cours du dernier exercice biennal, le CISS est devenu moins dépendant de l'UNESCO sur le plan financier. Un deuxième Accord-cadre entre le CISS et l'UNESCO a été signé en 2008. Dans le cadre de cet accord général, un contrat est établi chaque année qui définit les tâches concrètes que le CISS devra exécuter en contribution au programme de travail de SHS. Ces activités consistent notamment à produire régulièrement un Rapport mondial sur les sciences sociales, à entreprendre des initiatives de recherche spécifiques et à organiser un Forum mondial des sciences sociales.</p> <p>En 2009, le CISS a organisé en collaboration avec l'Université de Bergen et le Centre Stein Rokkan, à Bergen, le Forum mondial des sciences sociales, qui a rassemblé plus de 800 participants. L'UNESCO a participé aux séances plénières en organisant des manifestations parallèles et en y participant. Le CISS a produit en 2010, dans le cadre d'un accord de publication conjointe avec l'UNESCO, le Rapport mondial sur les sciences sociales intitulé « Divisions dans les savoirs ». Le Rapport a été lancé au Siège de l'UNESCO en juin 2010. Ses conclusions significatives ont depuis influencé le programme de travail de l'UNESCO. Plusieurs événements de diffusion ont été organisés par le CISS, l'UNESCO, les commissions nationales, ou par des établissements ou des organismes de recherche. Près de 2 000 exemplaires du Rapport ont été fournis aux délégations permanentes, aux commissions nationales et aux partenaires. En réponse à l'orientation du Programme MOST sur les transformations sociales engendrées par le changement environnemental planétaire, l'UNESCO a chargé le CISS, en collaboration avec son Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire, d'interroger les associations membres du CISS afin de cartographier les activités et les profils de recherche sur les modifications de l'environnement planétaire, en particulier le changement climatique. Par ailleurs, le CISS élabore actuellement un « Climate Change Design Project », financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Le projet a pour principal objectif de permettre au CISS de collaborer avec l'IHDP et d'autres partenaires à un processus de consultation et de dialogue international afin d'élaborer une initiative sur dix ans de financement de la recherche sur le changement climatique mondial au regard des sciences sociales. En collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires, le CISS a également organisé un événement sur les politiques scientifiques lors de la « COP-17 ». Le CISS est donc un partenaire essentiel du Programme MOST dans le domaine des sciences sociales.</p>
--	---

Association – n° 29	
CONSEIL INTERNATIONAL DU CINÉMA, DE LA TÉLÉVISION ET DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (CICT) INTERNATIONAL COUNCIL FOR FILM, TELEVISION AND AUDIOVISUAL COMMUNICATION (IFTC)	
<i>Date de création :</i>	1958
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 1999)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Au cours des dernières années, le CICT s'est efforcé d'élargir la portée géographique de son action en privilégiant l'accès de nouveaux membres de régions autres que l'Europe, en particulier l'Afrique. Les activités se sont largement orientées vers les nouvelles technologies de la communication et les multimédias et un rééquilibrage entre le volet télévision et le volet cinéma. À travers ses membres, le CICT a soutenu ou participé annuellement à plus de 100 festivals cinématographiques et de la télévision à travers le monde. Il collabore au programme des « Villes créatives de l'UNESCO » après avoir été l'un des premiers membres de son « Alliance globale pour la diversité culturelle ». Le CICT est clairement déterminé à susciter de nouvelles initiatives auprès de ses membres et à renforcer sa fonction de réseau d'information. Son action tout en restant centrée sur le cinéma, la télévision et les nouveaux médias ont déjà pris une dimension plus interdisciplinaire à travers les thèmes de l'éducation aux médias ou la culture de la paix à travers l'expression visuelle.</p>

Association – n° 30

CONSEIL INTERNATIONAL POUR LA SCIENCE (CIUS) INTERNATIONAL COUNCIL FOR SCIENCE (ICSU)		
<i>Date de création :</i>	1931	<i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1946 (reclassement en 1996)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>En vertu d'un accord-cadre (2002-2007), le CIUS s'est vu confier l'exécution de tâches importantes du programme de l'UNESCO, ainsi que la mise en place d'initiatives complétant celles de l'UNESCO. Les deux organisations ont entrepris de nombreuses actions de collaboration en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des sciences, participant notamment aux débats du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et de la Conférence mondiale sur la science (CMS), ainsi qu'aux actions destinées à leur donner suite, ce qui a donné l'occasion de mener à bien un large éventail de projets essentiels à l'appui de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, et permis une collaboration entre l'Organisation et les unions et comités scientifiques du CIUS, ainsi que le développement de la coopération entre les bureaux régionaux du CIUS et les bureaux hors Siège de l'UNESCO.</p> <p>Comme l'UNESCO, le CIUS appuie vigoureusement les sciences interdisciplinaires, en particulier pour faire face aux défis de l'environnement et du développement durable. Il a créé de nombreux organes interdisciplinaires et parraine, avec l'UNESCO, de grands programmes environnementaux mondiaux tels que le Programme mondial de recherche sur le climat et Diversitas. L'UNESCO et le CIUS sont des partenaires naturellement complémentaires. Le Plan stratégique du CIUS pour 2006-2011 et la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO offriront des occasions exceptionnelles de coopération au bénéfice des deux organisations et des États membres de l'UNESCO.</p> <p>Le CIUS est un partenaire majeur de l'UNESCO dans la préparation de Rio + 20. Les deux organisations prévoient de mener des activités avec la communauté scientifique, conjointement avec le CISS (Conseil international des sciences sociales) et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs à l'occasion du Forum sur la science qui se tiendra une semaine avant le Sommet à Rio en juin 2012. Par ailleurs, l'UNESCO est partenaire de l'Alliance qui élabore actuellement une importante Initiative de recherche sur le changement climatique (Future Earth). L'UNESCO et le CIUS sont non seulement membres de l'Alliance mais également membres de l'équipe de transition chargée de concevoir cette initiative. Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) est coparrainé par le CIUS. L'UNESCO et le CIUS coparrainent le Programme international de recherche scientifique sur la biodiversité DIVERSITAS ainsi que le Programme sur les changements des écosystèmes et la société (PECS). Les deux programmes contribuent aux recherches sur lesquelles s'appuient les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), pour laquelle l'UNESCO fait office d'hôte institutionnel conjoint.</p>	

Association – n° 31		
CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LA SCIENCE DU SPORT (CIEPSS) INTERNATIONAL COUNCIL OF SPORT SCIENCE AND PHYSICAL EDUCATION (ICSSPE)		
<i>Date de création :</i>	1958, créé à l'initiative de l'UNESCO	<i>Siège :</i> Berlin, Allemagne
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1972 (reclassement en 1997)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le CIEPSS est membre actif du Conseil consultatif du CIGEPS (Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport). Il apporte des conseils précieux aux orientations du programme du sport et d'éducation physique du Secteur des sciences sociales et humaines. En 2003, le CIEPSS a participé au groupe de travail du CIGEPS sur le dopage en vue d'élaborer une Convention mondiale antidopage. En 2004, le CIEPSS a fait office de rapporteur de commission et a présenté un document de travail sur l'éducation physique durant MINEPS IV. Le CIEPSS a participé en qualité d'intervenant au Colloque d'experts de l'UNESCO sur l'éducation physique de qualité, qui s'est tenu au</p>	

	<p>Siège en juin 2011. Le colloque a rassemblé des spécialistes afin de débattre des modalités de développement d'indicateurs internationaux pour l'établissement de normes minimales en matière d'enseignement de l'éducation physique.</p> <p>Suite à ce colloque, l'UNESCO et le CIEPSS ont convenu d'unir leurs efforts afin de promouvoir l'importance de l'éducation physique pour le développement harmonieux de l'individu. Dans ce sens, le CIEPSS a invité l'UNESCO à fournir une déclaration de soutien à leur Énoncé de position sur l'éducation physique, qui sera diffusée auprès des gouvernements, des principales parties prenantes du domaine sportif et du grand public afin de les sensibiliser aux bienfaits liés au maintien d'une activité physique. D'autres acteurs majeurs du mouvement sportif, comme le Comité international olympique et le Comité international paralympique, fourniront également des déclarations de soutien. Dans ce contexte, un représentant du CIEPSS a participé à la Session plénière 2011 du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS), à l'issue de laquelle les membres du Comité ont approuvé l'Énoncé de position du CIEPSS et adopté la Déclaration de soutien de l'UNESCO, qui a depuis été publiée sur le site Web de l'Éducation physique et du sport. Suite à l'octroi du patronage de l'UNESCO, un représentant de l'Organisation a également participé en septembre 2011 à l'événement « Le sport comme médiateur entre les cultures », qui a été organisé conjointement par le Ministère israélien de la culture et du sport, le Ministère fédéral de l'intérieur allemand, le CIEPSS et l'Institut Wingate. Le contenu de la réunion coïncidait directement avec les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation physique et du sport, et a offert à un large éventail d'acteurs la possibilité de réfléchir au rôle et au potentiel du sport dans la construction de la paix, la réconciliation et la résolution des conflits. Plus récemment, en janvier 2012, le CIEPSS a fait partie de la délégation allemande qui a reçu les représentants de l'UNESCO chargés de l'étude de faisabilité en vue de la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V). Dans le cas où l'offre allemande serait retenue, le CIEPSS jouerait en collaboration avec l'UNESCO un rôle de chef de file dans l'élaboration du contenu intellectuel et technique en vue de la Conférence.</p> <p>La collaboration qui s'est instaurée ces dernières années entre l'UNESCO et le CIEPSS est tout à fait pertinente pour la mise en œuvre de nos activités de programme. Par ailleurs, le CIEPSS continuera de jouer en 2012 un rôle majeur au sein de l'organe consultatif du CIGEPS, le Conseil consultatif permanent. En outre, le CIEPSS est membre de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT).</p>
--	--

Association – n° 32	
CONSEIL LATINO-AMÉRICAIN DES SCIENCES SOCIALES (CLACSO) LATIN AMERICAN SOCIAL SCIENCES COUNCIL (CLACSO)	
<i>Date de création :</i>	1967
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Siège :</i>	Buenos Aires, Argentine
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1972 (reclassement en 1999)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	CLACSO a développé une coopération importante avec l'UNESCO : (i) Forum des ministres du développement social (Quito, Équateur, septembre 2009) : mise au point d'un programme commun entre sciences sociales et politiques de développement social de la région comprenant des conseils au gouvernement, le développement des recherches commanditées par les Ministres, le traitement et la systématisation des informations issues de l'expérience des politiques sociales dans le monde, et le renforcement des capacités des représentants des institutions et de la société civile en matière de conception de politiques sociales. (ii) 3 ^e École d'été de MOST pour l'Amérique latine « Nexo entre Ciencias Sociales y Políticas. Políticas de desarrollo social en tiempos de crisis » : le CLACSO a participé à Saint-Domingue (République dominicaine) en décembre 2009. (iii) 4 ^e École d'été MOST pour l'Amérique latine « Nexo entre Ciencias Sociales y Políticas. Juventud y participación para el desarrollo social » : CLACSO a également participé à cette édition qui s'est déroulée à Buenos Aires (Argentine) en septembre 2011. (iv) La Phase II du projet « Repenser l'Amérique latine : Changement social et développement en Amérique latine et dans les Caraïbes » et le séminaire international « Pauvreté,

	environnement et changement climatique » a été organisé par le CLACSO et la Fondation « La Naturaleza y el Hombre » en novembre 2010 ainsi que le Forum public sur « Changement climatique : Défis sociaux et environnementaux » à l'Université de La Havane (Cuba) en novembre 2010. (v) Le CLACSO a également apporté sa contribution à des publications de l'UNESCO, comme « Greenstone : un logiciel à code source ouvert pour bâtir des bibliothèques numériques, expériences en Amérique latine et aux Caraïbes » ainsi qu'au « Rapport mondial sur les sciences sociales 2010 » auquel il a fourni un article : « L'accès ouvert aux revues de sciences sociales en Amérique latine ».
--	---

Association – n° 33	
CONSEIL MONDIAL DE L'EAU (CME) WORLD WATER COUNCIL (WWC)	
<i>Date de création :</i>	1996 <i>Siège :</i> Marseille, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2002
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis 1997, le CME travaille en étroite coopération avec l'UNESCO. Il a organisé en partenariat avec l'Organisation des conférences, des séminaires et des ateliers, parmi lesquels la Conférence internationale sur « L'eau : une crise imminente ? » en 1999 et le Symposium international « Frontières de la gestion de l'eau urbaine : impasse ou espoir ? » en juin 2001. Il a mené à bien des programmes parrainés entre autres par l'UNESCO, et a notamment formulé une « Vision à long terme pour l'eau, la vie et l'environnement au XXI^e siècle », tâche qui lui avait été confiée lors du Forum de Marrakech en 1997.</p> <p>En 1998, le Conseil mondial de l'eau a lancé une action mondiale intitulée « Vision pour l'eau, la vie et l'environnement au XXI^e siècle », qui a aidé à déterminer les besoins et à définir des scénarios visant à instaurer une gestion durable des ressources en eau. Le projet de « Vision mondiale de l'eau » a été mis en œuvre grâce à l'aide financière d'organismes externes de soutien et aux subventions de plusieurs gouvernements. L'UNESCO a accueilli le Secrétariat du projet de Vision au sein de sa Division des sciences de l'eau. Le projet a été réalisé en tant qu'activité extrabudgétaire de l'UNESCO, pour un montant total de 7,1 millions de dollars des États-Unis. L'Organisation y a également contribué en élaborant la Vision pour le bassin de la mer d'Aral. La Vision mondiale de l'eau a été présentée au deuxième Forum mondial de l'eau, auquel assistaient 6 000 participants, et en a constitué la principale activité.</p> <p>Le lancement des Rapports mondiaux sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) de l'ONU/WWAP est un événement majeur lors du Forum mondial de l'eau, dans la mesure où le WWDR constitue le plus vaste réseau de collaboration de partenaires et d'organismes au sein du système des Nations Unies. Il est prévu que la Directrice générale lance la quatrième édition (WWDR4), « Gérer l'eau dans un contexte d'incertitude et de risque » le premier jour (12 mars 2012) du 6^e Forum mondial de l'eau à Marseille. Dans le cadre de cette collaboration, le WWAP a également apporté une contribution aux travaux préparatoires du Forum concernant les consultations régionales et le processus politique. Par ailleurs, en tenant compte des objectifs communs du WWAP et du Secrétariat du Forum mondial de l'eau, l'UNESCO et le CME ont également uni leurs efforts afin de produire des publications conjointes, dont la première intitulée « L'accès à l'eau en tant que droit humain » sera lancée à l'occasion de la Conférence Rio + 20.</p> <p>Par ailleurs, le Recteur de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, le professeur Andras Szöllösi-Nagy, siège au Conseil d'administration du Conseil mondial de l'eau en tant que membre du Bureau, représentant l'UNESCO.</p>

Association – n° 34	
CONSEIL SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÎLES INTERNATIONAL SCIENTIFIC COUNCIL FOR ISLAND DEVELOPMENT (INSULA)	
<i>Date de création :</i>	1989 <i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association

<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1994
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>INSULA a apporté son concours, en coopération étroite avec le Secteur de la communication et de l'information (CI) et le Secteur des sciences exactes et naturelles (SC), au développement de la société de l'information dans les îles et à la diffusion des technologies d'énergie renouvelable, mobilisant d'importantes ressources financières européennes. Nombre de conférences régionales ou internationales ont été organisées, la plupart sous l'égide de l'UNESCO, depuis le Japon jusqu'aux Caraïbes en passant par la Méditerranée.</p> <p>Par ses publications, INSULA a attiré l'attention sur différentes activités en rapport avec l'UNESCO dans les petites îles, notamment sur les politiques et les stratégies de dessalement et d'énergies renouvelables (2001) ; les biosciences et les biotechnologies (2003) ; la diversité biologique dans les îles (2004) ; les biotechnologies, la diversité biologique et la culture (2005) ; la résilience et la vulnérabilité (2005). Une section de la revue est en particulier consacrée au Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), qui a des liens historiques avec INSULA. Le Conseil a réalisé dans les îles des activités intéressant le développement durable qui sont en rapport étroit avec les travaux du Programme MAB. Les relations avec ce dernier et ses partenaires ont été mutuellement profitables.</p>

Association – n° 35	
FÉDÉRATION AFRICAINE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS (FAPE)	
<i>Date de création :</i>	1995 <i>Siège :</i> Brazzaville, Congo
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1999
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>La FAPE est l'une des ONG endogènes qui a une forte représentation sur le continent africain. Elle est très active dans le mouvement d'éducation pour tous et a une coopération soutenue avec l'ADEA et l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette ONG est régulièrement invitée par l'UNESCO à participer aux activités menées par l'Organisation au Siège et sur le terrain (Bureau de Brazzaville). Son Président est très actif dans les activités portant sur l'éducation des jeunes contre la drépanocytose, maladie très répandue sur le continent et qui a des retombées sur la qualité de l'éducation.</p> <p>Par ailleurs, la FAPE est membre de la CCONG/EPT.</p>

Association – n° 36	
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÉCAIRES ET DES BIBLIOTHÈQUES (IFLA) INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS (IFLA)	
<i>Date de création :</i>	1927 <i>Siège :</i> La Haye, Pays-Bas
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1953 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'IFLA a continué de jouer son rôle consultatif et a contribué à la mise en œuvre des programmes culturels de l'UNESCO dans le domaine de la littérature, du livre, des langues et de la traduction, en particulier à travers la promotion du programme de la Capitale mondiale du livre et du Réseau de villes créatives. Dans le domaine de la communication et de l'information, l'IFLA contribue à promouvoir la réflexion et les débats internationaux sur les enjeux de la construction de sociétés du savoir pour la communauté internationale des bibliothèques par le biais de processus d'information inclusifs et d'une approche multi-parties prenantes en vue de la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information et au savoir. L'IFLA soutient la formation, l'éducation permanente et l'apprentissage tout au long de la vie en matière de gestion des bibliothèques, en vue de créer et préserver l'information. Elle est particulièrement active dans le domaine de la gestion de l'information dans le cadre de la politique globale pour la sauvegarde du patrimoine documentaire, en particulier au titre du Programme Mémoire du monde. Par ailleurs, l'IFLA participe au panel externe chargé d'évaluer les villes candidates du Réseau de</p>

	<p>villes créatives de l'UNESCO dans le domaine de la littérature. L'IFLA a rempli les exigences liées à cette collaboration et a contribué à améliorer la qualité du Réseau.</p> <p>L'IFLA est l'un des trois partenaires de l'UNESCO pour le programme de la Capitale mondiale du livre.</p>
--	--

Association – n° 37

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES (FIJ) INTERNATIONAL FEDERATION OF JOURNALISTS (IFJ)	
<i>Date de création :</i>	1926, relancée en 1946 et en 1952
<i>Siège :</i>	Bruxelles, Belgique
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 2002)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Au cours des trois dernières années, l'UNESCO a resserré sa coopération avec la FIJ dans des domaines prioritaires tels que la sécurité des journalistes et la campagne contre l'impunité de leurs assassins, et plus récemment les questions d'égalité entre les sexes.</p> <p>En 2010, le Programme international pour le développement de la communication de l'UNESCO a soutenu le projet de la FIJ « Suivi et défense des droits des médias dans le Pacifique », qui s'est penché sur les sévères répressions à l'encontre des médias et de la liberté d'expression aux Fidji, et sur les craintes de toute la région quant à un éventuel effet domino sur d'autres États insulaires du Pacifique. Ce projet a cherché à répondre aux problèmes qui restreignent la liberté des médias et le développement de médias pluralistes, tout en renforçant les aptitudes professionnelles des personnes travaillant dans le secteur des médias et leurs organisations en leur offrant une formation, ce qui est considéré comme l'un des principaux besoins de la région. L'ONG a également aidé à organiser la Journée mondiale de la liberté de la presse dans la région du Pacifique par le biais de l'atelier « Building courage under fire » (Forger le courage dans l'adversité) organisé lors du Pacific Freedom Forum en mai 2009.</p> <p>La parfaite adéquation entre les mandats respectifs de la FIJ et du Secteur de la communication et de l'information s'est traduite par un certain nombre d'initiatives conjointes en cours de mise en œuvre. La FIJ est notre principal partenaire dans la promotion des questions d'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans et à travers les médias, ainsi que du lancement annuel de l'initiative de sensibilisation politique « Les femmes font l'info » à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars). En 2010 par exemple, l'UNESCO a coparrainé « Les femmes font l'info » sur le thème « Vers des indicateurs sexospécifiques pour les médias : bonnes pratiques pour une perspective sexospécifique dans les médias et les contenus », qui a fourni des informations utiles pour la préparation des indicateurs sexospécifiques pour les médias. En 2011, l'UNESCO et la FIJ ont préparé le premier projet d'indicateurs sexospécifiques pour les médias et ont organisé une consultation internationale avec les représentants de toutes les régions du monde afin de le valider. Ces indicateurs évalueront : (i) le rôle des femmes dans les médias, (ii) les exigences en matière de politiques relatives aux médias, (iii) le renforcement des capacités des professionnels et (iv) le rôle des organisations, des établissements universitaires, des gouvernements et de la société civile. Il est prévu d'établir au cours du présent exercice biennal un partenariat avec la FIJ afin de piloter les indicateurs sexospécifiques pour les médias dans l'espoir de faire évoluer les politiques et les pratiques en matière d'égalité entre les sexes dans les médias.</p> <p>En outre, afin de fournir aux journalistes les ressources nécessaires pour améliorer leurs rapports sur l'égalité des sexes, la FIJ et l'UNESCO ont publié le manuel « Rétablir l'équilibre : Égalité des genres dans le journalisme » en français, en anglais et en espagnol. Cette publication a été lancée à l'occasion d'une conférence internationale « Éthique et genre : égalité dans les salles de rédaction » organisée par cette ONG et l'UNESCO. Enfin, l'antenne régionale pour l'Afrique de la FIJ, la Fédération des journalistes africains (FAJ), a collaboré en 2010 avec le Bureau de l'UNESCO à Harare au lancement d'un débat à l'échelle du continent sur l'intégration des questions relatives à</p>

	l'égalité entre les sexes dans les médias et la création d'un Conseil de la FAJ pour l'égalité entre les sexes.
--	---

Association - n° 38

FÉDÉRATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS, CENTRES ET CLUBS UNESCO (FMACU) WORLD FEDERATION OF UNESCO CLUBS, CENTRES AND ASSOCIATIONS (WFUCA)			
<i>Date de création :</i>	1981	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1981		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Les relations de travail sont permanentes avec l'UNESCO. La FMACU est la seule ONG au niveau mondial dont le but, et celui de tous ses membres, est la promotion des idéaux et des programmes de l'UNESCO. Toutes les activités de la FMACU s'inspirent de la Stratégie à moyen terme et de ses programmes biennaux. Ces activités comprennent le développement de jumelages de nature à renforcer les solidarités horizontales, la préparation de colloques sur des thèmes prioritaires de l'UNESCO. Dans le cadre du programme Éducation pour tous, la FMACU a développé un réseau de centres de développement communautaire pour l'éducation et la lutte contre la pauvreté, implantés prioritairement en Asie et en Afrique. Pour l'Afrique, la FMACU a une coopération soutenue avec le BREDA pour des cours d'alphabétisation. Par ailleurs, dans le cadre du « soutien de l'exécution du programme », rôle d'échange d'information entre les membres de son réseau, de conseil aux projets nationaux ou régionaux, de développement de nouvelles fédérations et de formation des cadres du mouvement en coopération avec l'UNESCO.</p>		

Association – n° 39

FÉDÉRATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS POUR LES NATIONS UNIES (FMANU) WORLD FEDERATION OF UNITED NATIONS ASSOCIATIONS (WFUNA)			
<i>Date de création :</i>	1946	<i>Siège :</i>	Genève, Suisse
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1948		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>La coopération se définit surtout par le biais d'échanges avec la Fédération mondiale des associations et clubs UNESCO (FMACU) – avec laquelle il conviendrait que la coopération s'étende encore davantage – et avec les autres ONG en relations officielles avec l'UNESCO.</p>		

Association – n° 40

FÉDÉRATION MONDIALE DES ORGANISATIONS D'INGÉNIEURS (FMOI) WORLD FEDERATION OF ENGINEERING ORGANIZATIONS (WFEO)			
<i>Date de création :</i>	1968 - Création à l'initiative de l'UNESCO	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1996 (reclassement en 2009)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le Programme d'ingénierie de l'UNESCO a étroitement coopéré avec la FMOI depuis sa création. Nombre de réunions, ateliers et conférences ont été organisés et parrainés conjointement par la FMOI et l'UNESCO. La Fédération est également un partenaire proche pour le Prix Mondialogo des sciences de l'ingénieur Daimler-UNESCO.</p> <p>Conformément à l'Accord-cadre signé entre l'UNESCO et la FMOI le 28 septembre 2009, la FMOI a continué d'aider l'UNESCO à exécuter le grand programme II « Sciences exactes et naturelles », en particulier les activités de programme dans le domaine des sciences de l'ingénieur, telles que : (i) la collaboration avec l'UNESCO pour la préparation, la diffusion et le suivi du rapport de l'UNESCO intitulé « Engineering: Issues, Challenges and Opportunities for Development » ; (ii) la collaboration avec l'UNESCO dans le suivi de la Convention mondiale des ingénieurs 2008, la préparation de la Convention mondiale des ingénieurs 2011 et notamment l'aide à l'identification d'intervenants et de participants originaires de pays en développement où le</p>		

	<p>soutien de l'UNESCO est nécessaire.</p> <p>À l'heure actuelle, des consultations sont menées en étroite collaboration afin de développer les activités dans le cadre de l'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur/unité thématique transversale, et l'on envisage de poursuivre la collaboration dans un certain nombre d'activités nouvelles ou en cours.</p>
--	---

Association – n° 41	
FORUM DES ÉDUCATRICES AFRICAINES FORUM FOR AFRICAN WOMEN EDUCATIONALISTS (FAWE)	
<i>Date de création :</i>	1992
<i>Siège :</i>	Nairobi, Kenya
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1997
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le FAWE présente une structure novatrice dans ses modes de fonctionnement, ses objectifs et ses modalités de travail. Il a rapidement noué des contacts avec l'UNESCO, et cette collaboration est particulièrement appréciée du Secteur de l'éducation. Le FAWE a conclu plusieurs contrats de mise en œuvre du programme (éducation des filles et des femmes, préparation d'une brochure destinée aux éducateurs sur l'évaluation des matériels éducatifs, participation à une réunion d'un groupe d'experts, publication d'un rapport sur la grossesse chez les adolescentes). Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le FAWE a bénéficié de contributions financières (Programme ordinaire et Programme de participation) pour la préparation d'un module de formation pour les responsables de politiques éducatives, l'organisation et la tenue de programmes de formation, un soutien à des activités de micro-entreprise pour les femmes rurales désavantagées, l'évaluation de programmes d'éducation des filles, la participation du FAWE à des réunions de l'UNESCO, le suivi de la Conférence de Beijing, et la coopération avec l'UNESCO dans le cadre du programme d'orientation et de conseil pour les filles en âge scolaire. Le FAWE est très impliqué dans le programme Éducation pour tous, et apporte également une importante contribution à l'innovation en matière d'éducation en Afrique. Ces efforts ont été reconnus et en octobre 1995, l'organisation a été récompensée de la médaille Comenius par le Directeur général de l'UNESCO.</p> <p>Le FAWE travaille en étroite collaboration avec le Département Afrique dans l'élaboration de la stratégie opérationnelle pour l'Afrique. Cette organisation collabore également avec le BREDa dans la promotion de l'éducation des filles en Afrique.</p> <p>Le FAWE est également membre de la CCONG/EPT et participe activement aux réunions mondiales et régionales de l'EPT.</p>

Association – n° 42		
INSTITUT ARABE DES DROITS DE L'HOMME (IADH) ARAB INSTITUTE OF HUMAN RIGHTS (AIHR)		
<i>Date de création :</i>	1999	<i>Siège :</i> Tunis, Tunisie
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2000 (Reclassement en 2005)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO travaille étroitement avec l'Institut arabe des droits de l'homme depuis 2007, dans le cadre du Réseau arabe UNESCO-ISESCO de recherche-action sur les droits économiques, sociaux et culturels (ARADESC). L'IADH a contribué aux activités de recherche/action sur les droits culturels qui ont été menées dans chacun des six pays membres du réseau (Algérie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie et Tunisie), et qui ont conduit à la publication « Les droits culturels au Maghreb et en Égypte – 1^{re} série d'observations ». Le président de l'IADH a participé à toutes les réunions organisées dans le cadre du Réseau. Dès février 2011, une collaboration plus étroite a vu le jour entre l'UNESCO, l'IADH et d'autres partenaires, dans le cadre du projet « Apprentissage de la démocratie pour les jeunes en Tunisie » avec la production d'un manuel de vingt fiches et la mise en place de formations pour les jeunes scolarisés et ceux issus de la société civile.</p> <p>L'organisation du colloque « Droits culturels et démocratisation – Éducation, développement et politiques culturelles » à Tunis les 29-30 septembre et 1^{er} octobre 2011, a été organisé en collaboration avec les Ministères de l'éducation et de la culture, la Commission nationale tunisienne pour l'UNESCO, l'IIEDH et l'IADH. Ce colloque avait pour objectif de démontrer en particulier dans les situations de transition démocratique, l'importance du lien entre la consécration des droits culturels et la démocratisation, et à faire des propositions en ce sens. Une feuille de route issue du colloque ainsi que le recueil des actes sont en cours de finalisation.</p>	

Association - n° 43		
INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PRESSE (IIP) INTERNATIONAL PRESS INSTITUTE (IPI)		
<i>Date de création :</i>	1950	<i>Siège :</i> Vienne, Autriche
<i>Statut précédent :</i>	Statut de consultation	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1979 (reclassement en 1996)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Membre du réseau IFEX (Échange international de la liberté de la presse), l'IIP compte parmi les organisations les plus puissantes dans le domaine des médias et fait un travail de veille et de lobby conséquent auprès des instances gouvernementales. L'IIP est consulté systématiquement lors du lancement des candidatures du Prix UNESCO/Guillermo Cano pour la liberté de la presse et participe activement aux activités de l'UNESCO à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Il collabore de manière constructive et concrète avec l'UNESCO notamment en organisant en coopération avec elle un certain nombre de séminaires sur les médias et la liberté d'expression. L'IIP a apporté une contribution efficace au Programme international pour le développement de la communication (PIDC). L'IIP apporte une aide aux ressortissants des pays en développement ou des nouvelles démocraties par un fonds de donations, le « Press Freedom Fund », qui leur permet d'adhérer financièrement à l'IIP.</p> <p>L'UNESCO entretient de longue date une relation dynamique avec l'IIP dans plusieurs initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression et à créer un environnement favorable à des médias indépendants et professionnels.</p> <p>Ces six dernières années, l'UNESCO a défini en coopération avec l'IIP des principes d'assistance aux médias par les programmes. Elle a mené une coopération fructueuse avec l'IIP qui a régulièrement été invité à participer aux conférences annuelles organisées pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (voir les déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO). En partenariat avec d'importantes ONG et organisations professionnelles internationales, régionales et locales</p>	

	<p>s'occupant des médias, dont l'IIP, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias.</p> <p>L'UNESCO entretient de solides relations de travail avec l'IIP, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession ; elle est généralement présente aux réunions du Congrès mondial de l'Institut. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs.</p> <p>L'IIP a également participé à plusieurs initiatives organisées par l'UNESCO, concernant par exemple la sécurité des journalistes et la liberté d'expression sur Internet. Il est à noter également que l'IIP a participé au Colloque international sur la liberté d'expression organisé par l'UNESCO à Paris en janvier 2011, ainsi qu'à la réunion inter-agences des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en septembre 2011</p> <p>La coopération est jugée stratégique et utile, et il est recommandé de la poursuivre et de la renforcer.</p>
--	---

Association – n° 44	
INSTITUT INTERNATIONAL DU THÉÂTRE (IIT) INTERNATIONAL THEATRE INSTITUTE (ITI)	
<i>Date de création :</i>	1948 - Création à l'initiative de l'UNESCO
	<i>Siège :</i> Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Grâce à l'extension géographique de l'IIT et à ses efforts pour promouvoir la pratique du théâtre dans les pays en développement, la coopération avec cette ONG a permis de progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'IIT est engagé au service de priorités du programme comme le soutien à la reconstruction des sociétés en post-conflit et le développement de l'éducation artistique par la coopération avec les artistes.</p> <p>Un Accord-cadre a été signé en avril 2009 entre l'UNESCO et l'IIT. Il expire en 2013. Des lettres-accord (« contrat non standard ») ont été établies avec l'IIT pour financer certaines de leurs activités en 2009 et 2010. L'IIT a développé les projets suivants en coopération avec l'UNESCO : (i) Projet sur La promotion du rôle des femmes dans la société – pièce de théâtre de sensibilisation, Centre burkinabé de l'IIT, Burkina Faso ; (ii) Festival international de théâtre itinérant en cités (CARé 2010), République démocratique du Congo ; (iii) Conférence mondiale des directeurs des écoles de théâtre organisée en coopération avec la Chaire IIT/UNESCO « Theatre and Culture of Civilizations », Lima, Pérou ; (iv) Séminaire de formation d'artistes sur la planification de carrière, Lomé, Togo ; (v) suivi de la Conférence internationale sur « Theatre – Children – Future » dans le cadre de la 3^e Rencontre internationale de théâtre de Mongolie, Oulan-Bator, Mongolie ; (vi) prix littéraires NGOUJEL 1er dans le cadre du festival TECEJ (Temps des effusions culturelles pour l'éducation et la jeunesse), Brazzaville, Congo ; (vii) activités de la Chaire IIT/UNESCO « Théâtre et culture des civilisations » ; (viii) l'éducation artistique.</p> <p>Sur invitation de l'UNESCO à son congrès de catégorie IV, la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique (25-28 mai 2010, Séoul), l'IIT a envoyé comme participants une délégation renforcée d'experts. Les membres du Conseil de l'IIT ont également participé au Comité consultatif international de la Conférence, qui a aidé l'UNESCO à établir la structure conceptuelle et organisationnelle de cette dernière. La participation active de l'IIT à la Conférence a aidé à sensibiliser la communauté internationale à l'importance de l'éducation artistique.</p> <p>La coopération avec l'IIT, partenaire historique de l'UNESCO, s'est poursuivie à travers le monde tout en accordant une priorité pour l'Afrique et en adressant des thèmes au cœur du mandat de l'UNESCO tels que l'égalité des genres, l'éducation, la formation, le renforcement des capacités et la promotion de la créativité.</p>

Association – n° 45	
INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION (IE) EDUCATION INTERNATIONAL (EI)	
<i>Date de création :</i>	1993
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Siège :</i>	Bruxelles, Belgique
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1993 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>La coopération peut être globalement évaluée comme suit : (i) en tant que représentant des enseignants, l'IE est un partenaire essentiel de l'UNESCO concernant l'EPT et l'enseignement supérieur, et son importance pour la réalisation des objectifs de l'EPT et l'amélioration de la qualité de l'éducation d'ici à 2015 et au-delà est incontestée ; (ii) l'IE est représentée dans beaucoup d'autres structures et initiatives liées à l'EPT (telles que le Partenariat mondial pour l'éducation, le Groupe consultatif international sur l'éducation pour tous, etc.) et constitue donc un acteur clé de la société civile ; (iii) l'IE est un partenaire fiable, coopératif et actif dont les représentants communiquent régulièrement avec l'équipe de l'UNESCO et qui apporte une contribution essentielle à l'action de l'Organisation en matière de coordination de l'EPT.</p> <p>L'IE a été parmi les ONG partenaires les plus actives et dévouées dans les relations officielles avec l'UNESCO depuis le Forum mondial sur l'éducation de 2000. Porte-parole des enseignants, les représentants de l'IE ont pris part à presque toutes les réunions annuelles du Groupe de haut niveau sur l'EPT et du Groupe de travail sur l'éducation pour tous. En outre, elle a été fortement et constamment impliquée dans les activités de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT), aussi bien en qualité de membre du Groupe de coordination que du Comité de liaison ONG-UNESCO. Actuellement, l'IE est membre du Groupe ad hoc de la CCONG/EPT. En juillet 2011, l'ADG/ED a participé au 6^e Congrès mondial de l'IE en Afrique du Sud, et un message vidéo de la Directrice générale traitant de la situation de l'EPT a été présenté à l'ouverture.</p> <p>Également membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur, l'IE a été présentée lors du Forum mondial de l'UNESCO « Classements et responsabilisation dans l'enseignement supérieur : bons et mauvais usages », organisé par l'UNESCO, l'OCDE et la Banque mondiale en mai 2011.</p>

Association – n° 46			
JEUNE CHAMBRE INTERNATIONALE JUNIOR CHAMBER INTERNATIONAL (JCI)			
<i>Date de création :</i>	1944	<i>Siège :</i>	Chesterfield, États-Unis d'Amérique
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 2010)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Une lettre de coopération et un Mémoire d'accord ont été signés entre l'UNESCO et la JCI, respectivement en 2004 et en 2009.</p> <p>L'UNESCO et la JCI visent à doter les jeunes de compétences et de capacités qui leur permettent de participer activement au développement de leurs sociétés respectives, en tant que partenaires à part entière. À cette fin, le mémorandum d'accord signé en 2009, a scellé la coopération des deux organisations dans le domaine du perfectionnement des jeunes. Il dispose que les deux organisations assurent conjointement la promotion du renforcement des capacités des jeunes et le développement des programmes de formation de jeunes qui servent les intérêts mutuels des deux organisations. En outre, la JCI jouit d'une expérience considérable dans le domaine de l'autonomisation des jeunes. Les organisations locales et nationales de la JCI collaborent avec l'UNESCO à bien des égards, notamment en participant à la Conférence internationale des ONG ainsi qu'à des consultations collectives et régionales sur des thèmes spécifiques.</p> <p>En 2005, la JCI a coopéré avec l'UNESCO dans le cadre d'un projet sur les jeunes entrepreneurs et l'autonomisation des jeunes et a participé en 2007 au programme intitulé « Renforcement des organisations de jeunes au Cameroun », exécuté conjointement par l'UNESCO, la Banque mondiale et l'Organisation internationale de la Francophonie. Le Secrétaire général de la Jeune Chambre internationale a participé en tant qu'observateur au cinquième Forum des jeunes de l'UNESCO (tenu au Siège en 2007).</p> <p>Récemment, le programme jeunesse de l'UNESCO a eu des échanges réguliers avec JCI pour le renouvellement du Mémoire d'accord. Ces échanges ont identifié deux domaines principaux de coopération : (i) la promotion de l'engagement de la jeunesse au niveau communautaire, notamment en Afrique, et (ii) l'engagement et l'autonomisation citoyens des jeunes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Le renouvellement du MoU devrait se finaliser en 2012. JCI a également participé en tant qu'observateur au 7^e Forum des jeunes de l'UNESCO, qui a été organisé comme partie intégrante de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2011. Le programme jeunesse a été invité au « 2011 JCI Global Partnership Summit », tenu à New York en juin 2011.</p>		

Association – n° 47			
MÉMORIAL DE LA SHOAH SHOAH MEMORIAL			
<i>Date de création :</i>	2005	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2009		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le Mémorial participe régulièrement aux conférences organisées à l'UNESCO sur le thème de la Shoah comme ce fut le cas le 15 décembre 2011 lors de la Conférence sur l'enseignement de la Shoah à l'école primaire ou le 31 janvier 2012 sur le thème de la dimension internationale de l'enseignement de la Shoah. En janvier 2012, le Mémorial a eu une actualité très importante avec l'UNESCO : des expositions prêtées par le Mémorial et présentées au Bureau régional pour l'éducation à Dakar (23/01), et une seconde exposition au Siège de l'UNESCO sur le thème des Justes de France (31/01). D'autre part, le Président du Mémorial est intervenu aux côtés de la Directrice générale lors de la Cérémonie en mémoire des victimes de l'Holocauste tenue à l'UNESCO le 31 janvier dernier. Le Mémorial et le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies ont organisé, de concert avec l'UNESCO, des vidéoconférences à l'intention des étudiants, enseignants et juristes dans les centres d'information des Nations Unies (CINU) du Burundi, du Cameroun, de</p>		

	<p>Madagascar, de la République démocratique du Congo, du Sénégal et du Togo.</p> <p>En 2009, le Mémorial a aussi collaboré avec le Secteur de l'éducation (ED) pour accueillir la projection du documentaire « Dans des bras étrangers » ainsi qu'une table ronde avec des historiens et des témoins. Il a par ailleurs assisté ED dans la publication d'un CD-ROM intitulé Éducation pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste, qui dresse la liste des ressources pédagogiques mondiales sur l'Holocauste. En mai 2009, le Mémorial a envoyé des intervenants lors de l'atelier d'experts de l'UNESCO intitulé Combattre l'intolérance, l'exclusion et la violence en enseignant l'Holocauste. Le centre dispose d'une bibliothèque et d'une médiathèque très riches, de professionnels extrêmement informés et d'un réseau actif.</p>
--	---

Association – n° 48

MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE (ATD) INTERNATIONAL MOVEMENT ATD FOURTH WORLD			
<i>Date de création :</i>	1957	<i>Siège :</i>	Pierrelaye, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1974		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>ATD Quart Monde a organisé un colloque au Siège de l'UNESCO sur « La misère est une violence : rompre le silence. Comprendre la violence vécue par les personnes en situation d'extrême pauvreté, identifier les chemins vers la paix ». En 2010, ATD a participé au Comité des partenaires non gouvernementaux du Conseil exécutif autour d'une table ronde consacrée au thème « Culture et développement ». En 2008 la mention honorable a été décernée au Mouvement international ATD Quart Monde lors du Prix UNESCO/Bilbao pour la promotion d'une culture des droits de l'homme. De fait, les activités d'ATD Quart Monde ont un effet démultiplicateur important et est un relais précieux de l'UNESCO dans le domaine humanitaire.</p> <p>Membre actif de la Commission programmatique mixte ONG-UNESCO « Éradication de la pauvreté, particulièrement de l'extrême pauvreté », ATD Quart Monde contribue de manière continue et substantielle aux efforts de l'Organisation de combattre la pauvreté à travers un travail de fond sur les droits économiques, sociaux et culturels, notamment à travers un manuel pour ONG rédigé avec la contribution d'ATD Quart Monde et dont bénéficieront d'innombrables ONG. ATD Quart Monde, grâce à son lien direct avec les populations affectées, est un vecteur très appréciable de l'UNESCO sur le terrain.</p>		

Association – n° 49

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT (OMMS) WORLD ORGANIZATION OF THE SCOUT MOVEMENT (WOSM)			
<i>Date de création :</i>	1920	<i>Siège :</i>	Genève, Suisse
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1961 (reclassement en 1966)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>La coopération soutenue, à travers la participation d'une équipe permanente de représentants de l'OMMS qui contribuent aux travaux du Comité de liaison ONG-UNESCO, notamment à la Commission programmatique mixte (CPM) Jeunesse ; en assurant la présidence de la CPM Droits de l'homme. Depuis la parution du rapport Delors en 1997, l'OMMS a inscrit toutes ses actions en faveur de la reconnaissance de l'éducation non formelle sur la base des recommandations de l'UNESCO. En 2007, l'UNESCO a été présente au Jamboree Scout Mondial, et a soutenu financièrement la tenue du Congrès scientifique mondial, organisé en novembre 2007 à Genève (à travers un financement du Programme de participation). Ce soutien est poursuivi en 2008 avec la parution des actes du congrès. En 2007, la coopération scientifique a été renforcée par une présence accrue de l'OMMS auprès du Bureau international de l'éducation. Enfin, l'OMMS poursuit la diffusion des kits d'éducation à la paix, cofinancés par l'UNESCO, et qui s'inscrivent dans le suivi de toutes les actions menées depuis le lancement de la Décade de la culture de la paix.</p>		

	<p>Le Programme jeunesse a eu des échanges réguliers d'information avec l'OMMS dans le cadre de la Commission programmatique mixte « Jeunesse » du Comité de liaison UNESCO-ONG (cette ONG fait toujours partie du triumvirat qui gère la CPM, est l'un des membres les plus actifs de cette Commission). En outre, l'OMMS a participé en tant qu'observateur au 7^e Forum des jeunes de l'UNESCO, qui a été organisé comme partie intégrante de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2011. Suite à des échanges initiés par le programme jeunesse SHS, l'OMMS a collaboré avec CCSVI pour l'organisation d'un séminaire sur le volontariat des jeunes et l'éducation non formelle, qui s'est tenu au Siège de l'UNESCO à Paris le 30 juin et le 1^{er} juillet 2011. Par ailleurs, l'UNESCO a été invitée au Jamboree mondial des Scouts 2011 (Suède, 27 juillet au 7 août 2011) et à la rencontre internationale intitulée « Paris d'Avenir », organisée par les Scouts et Guides de France (France, 22 au 25 avril 2011).</p>
--	--

Association – n° 50	
PAX ROMANA	
<i>Date de création :</i>	1921
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Participation aux différents mécanismes de consultation collective. Pax Romana s'est impliquée dans des projets UNESCO relatifs aux droits de la personne en Afrique, aux valeurs religieuses dans le développement culturel et à l'avenir des grandes métropoles.</p> <p>Nombreuses activités propres à tous les niveaux selon les contextes locaux : sessions de formation, ateliers de réflexion, études et analyses sociales, solidarité et service social.</p>

Association – n° 51	
PEN INTERNATIONAL	
<i>Date de création :</i>	1921
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1948 (reclassement en 1996)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Un accord-cadre a été signé en avril 2009 entre l'UNESCO et le PEN International. Il expire en 2013. Des lettres-accord (« contrat non standard ») ont été établies pour financer certaines de leurs activités en 2009 et 2010 : (i) Développement du réseau Libérez les mots ! pour promouvoir la traduction, les droits linguistiques et les langues minoritaires par le biais d'une présence en ligne, et renforcer les réseaux régionaux d'écrivains : cette activité a été menée en étroite coopération avec l'ensemble des centres PEN à travers le monde et a été particulièrement axée sur la création d'un réseau en ligne visant à promouvoir la traduction, la diversité linguistique et un réseau mondial d'écrivains, de rédacteurs et de traducteurs. (ii) Promotion de la traduction et des droits linguistiques : les échanges entre lecteurs, écrivains et traducteurs dans de nombreuses langues ont été encouragés par le biais du site Web du PEN International. Deux réunions du Comité de la traduction et des droits linguistiques ont été tenues pendant le Congrès du PEN International organisé à Belgrade (Serbie) en septembre 2011. Ces réunions ont été l'occasion d'examiner l'action menée récemment par le Comité, ainsi que la planification et la définition d'objectifs pour le travail à effectuer l'année suivante dans le domaine de la traduction et des droits linguistiques. La contribution de l'UNESCO à cette activité a servi à commander, préparer et traduire des textes afin d'accroître le volume et la diversité des documents sur le site Web du PEN International. (iii) Renforcement des réseaux régionaux : le PEN International s'est attaché à consolider et à renforcer les réseaux régionaux, en particulier dans les régions Asie centrale, Afrique et Asie-Pacifique, à s'assurer que les participants bénéficient de formations sur les communications et le développement des capacités et, en conséquence, à élaborer des programmes conjoints sur la défense de la liberté d'expression et sur le rôle de la littérature et des écrivains dans la société civile. (iv) Le Réseau de villes créatives de</p>

	<p>l'UNESCO : Pen International participe au comité externe qui évalue les villes candidates au Réseau dans le domaine de la littérature. Le comité est composé d'ONG internationales spécialisées dans la littérature en plus des Cités et Gouvernements Locaux Unis. Chaque organisation doit désigner un expert chargé d'effectuer une évaluation en ligne, dont les résultats sont soumis à la Directrice générale pour décision. PEN International satisfait à ces exigences en matière de collaboration et contribue à une croissance du Réseau de qualité.</p>
--	---

Association – n° 52	
RÉSEAU AFRICAIN DE CAMPAGNE POUR L'ÉDUCATION POUR TOUS (ANCEFA) AFRICAN NETWORK CAMPAIGN ON EDUCATION FOR ALL (ANCEFA)	
<i>Date de création :</i>	2000
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Siège :</i>	Dakar, Sénégal
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2010
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO et l'ANCEFA collaborent dans le domaine de l'EPT depuis plusieurs années.</p> <p>L'ANCEFA participe régulièrement aux grands forums mondiaux de l'EPT organisés par l'UNESCO, comme les réunions du groupe de travail sur l'EPT et du groupe de haut niveau sur l'EPT. Ses représentants contribuent activement aux débats et aux résultats de ces réunions. L'ANCEFA a également apporté une contribution déterminante à la Conférence régionale africaine pour l'alphabétisation « Le renouveau de l'alphabétisation pour faire face aux défis africains et internationaux » en 2007, ainsi qu'aux préparations régionales et aux discussions générales de CONFINTEA VI.</p> <p>L'ANCEFA est un membre très actif de la Consultation collective des organisations non gouvernementales sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT) de l'UNESCO. En tant que point focal régional de la CCONG/EPT pour l'Afrique de 2003 à 2009, l'ANCEFA a joué avec efficacité son rôle d'intermédiaire entre l'UNESCO et les membres de la CCONG/EPT de la région Afrique. En 2007, il a fourni un soutien technique, financier et logistique essentiel à l'organisation de la 4^e réunion de la CCONG/EPT à Dakar. De plus, l'ANCEFA a apporté une contribution importante à la préparation de deux études mondiales sur le thème : « Halfway to 2015 – Civil Society Engagement in Education Policy Dialogue and the EFA Process since Dakar 2000 » (« à mi-parcours vers 2015 – engagement de la société civile dans le dialogue sur la politique éducative et le processus de l'EPT depuis Dakar ») ; et « Implications of the Global Financial Crisis for NGOs Working in the Area of Education for All » (« Répercussions de la crise financière mondiale pour les ONG travaillant dans le domaine de l'EPT »).</p> <p>ED serait intéressé de développer plus avant la coopération avec l'ANCEFA dans les domaines suivants de l'EPT : plaidoyer conjoint pour les six objectifs de l'EPT en s'appuyant sur le vaste réseau de l'ANCEFA dans de nombreux pays africains ; préparation et suivi des grands mécanismes de coordination de l'EPT (par exemple le Groupe de travail et la CCONG/EPT) et d'autres forums organisés par l'UNESCO ou l'ANCEFA ; renforcement de la contribution de la société civile africaine au développement de l'éducation dans la région et dans d'autres régions (coopération Sud-Sud), notamment dans le domaine de la qualité et de l'équité ; échange d'informations et de résultats de la recherche sur l'éducation ; mobilisation de partenaires et défenseurs influents de l'EPT en Afrique ; consultation sur d'autres sujets liés à l'EPT.</p> <p>Les membres de l'ANCEFA collaborent avec les bureaux nationaux et régionaux de l'UNESCO en Afrique, et au niveau régional, l'ANCEFA travaille avec le Bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation en Afrique (BREDA).</p>

Association – n° 53	
RÉSEAU EUROPÉEN DES CENTRES DE FORMATION D'ADMINISTRATEURS CULTURELS EUROPEAN NETWORK OF CULTURAL ADMINISTRATION TRAINING CENTRES (ENCATC)	
<i>Date de création :</i>	1992
<i>Statut précédent :</i>	Relations opérationnelles
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	2000
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>La coopération de l'ENCATC avec l'UNESCO a été riche et soutenue ces dix dernières années. Tout au long de cette période, des représentants de l'UNESCO ont régulièrement participé aux activités et conférences du Réseau. De la même manière, l'ENCATC a été invité à mettre ses compétences au service de nombreuses activités de l'UNESCO (cours de formation, réunions d'experts, conférences, projets spéciaux, etc.). L'activité la plus durable financée par l'UNESCO est le Répertoire UNESCO-ENCATC. Cette base de données interactive des principaux centres de formation et institutions culturelles en Europe a été établie en 2003 et continue d'être mise à jour par l'ENCATC avec le concours de l'UNESCO. Depuis sa création, la base de données a été élargie pour inclure les institutions d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord qui agissent dans les domaines des politiques culturelles, de l'administration et de la gestion de la culture, ainsi que du développement culturel.</p> <p>Parmi les autres projets mis en place avec l'aide de l'UNESCO, on peut citer le projet « Comprendre le patrimoine » (ateliers, séminaire et publication, 2003-2008), une conférence intitulée « Renforcement des capacités et viabilité des institutions culturelles », qui s'est tenue en Bulgarie en 2003, et « Culture et tourisme : un instrument efficace pour le développement local et régional » (2004). En 2008 et 2009, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO a fait appel à l'ENCATC pour entreprendre un projet de recherche intitulé « Associer la diversité culturelle, le dialogue et le développement durable dans la formation destinée aux acteurs culturels ». Des experts du Réseau ont été invités par l'UNESCO à sa Deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique (Corée, 2010) pour diriger des tables rondes et des ateliers. Plusieurs conférences annuelles de l'ENCATC ont bénéficié du parrainage de l'UNESCO.</p> <p>Depuis 2000, l'ENCATC a montré sa capacité à favoriser des synergies et des relations étroites et durables avec l'UNESCO dans des domaines stratégiques du programme de l'Organisation. La majeure partie de cette collaboration a concerné les politiques culturelles et le dialogue interculturel. Toutefois, l'ENCATC s'intéresse aussi au patrimoine mondial, au patrimoine culturel immatériel, au tourisme culturel, à la diplomatie culturelle et à l'éducation artistique. Fin 2011, des discussions ont été tenues au sujet de la coopération future avec l'ENCATC et il a été jugé que le Réseau pourrait être un partenaire précieux dans l'action menée actuellement par l'UNESCO pour promouvoir ses programmes liés à la culture et au développement.</p>

Association – n° 54			
ROTARY INTERNATIONAL			
Date de création :	1948	Siège :	Evanston, États-Unis d'Amérique
Statut précédent :	Relations opérationnelles		
Relations officielles avec l'UNESCO :	1962		
Coopération avec l'UNESCO :	<p>D'une bonne représentativité géographique, cette organisation représente un grand réservoir de bonnes volontés qui a une valeur importante du point de vue de l'exécution du programme, de par son étendue au niveau local. Le Rotary est actif dans plusieurs domaines prioritaires de l'UNESCO dont l'Afrique et la jeunesse.</p> <p>Collaboration récente : (i) Conférence internationale UNESCO-Rotary le 17 mars 2012 sur : « <i>La culture de la paix : une vision partagée Rotary/UNESCO</i> » ; (ii) signature d'un partenariat stratégique entre la Fondation Rotary et l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau. Chaque année, jusqu'à huit étudiants pourront choisir de participer à un des trois programmes de master proposés par l'Institut des Nations Unies à Delft aux Pays-Bas.</p>		

Association – n° 55			
TRADITIONS POUR DEMAIN TRADITIONS FOR TOMORROW			
Date de création :	1986	Siège :	Rolle, Suisse
Statut précédent :	Relations de consultation en tant que réseau		
Relations officielles avec l'UNESCO :	1992 (reclassement en 1998)		
Coopération avec l'UNESCO :	<p>L'organisation Traditions pour demain est accréditée pour fournir des services consultatifs au Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. En tant que membre du réseau des ONG agissant dans les domaines du patrimoine immatériel et des droits culturels des populations autochtones (par exemple en Amérique centrale et du Sud), l'organisation Traditions pour demain suit de près le travail du Comité, notamment en participant régulièrement à ses réunions annuelles.</p> <p>Cette ONG a participé en qualité d'observatrice active aux organes directeurs de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En outre, elle a joué un rôle important en appelant la communauté internationale des ONG à faire connaître la Convention de 2005 et à prendre part aux activités de mise en œuvre au niveau national. Plus récemment, son Président a animé un échange d'informations sur l'implication de la société civile dans l'élaboration des premiers rapports périodiques des Parties.</p>		

Association – n° 56		
UNION DE RADIODIFFUSION POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE ASIA-PACIFIC BROADCASTING UNION (ABU)		
<i>Date de création :</i>	1964	<i>Siège :</i> Kuala Lumpur, Malaisie
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1968 (reclassement en 2011)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Au cours des dernières années, l'ABU a renforcé sa coopération avec l'UNESCO grâce à de multiples initiatives conjointes, ainsi qu'à 21 projets financés par l'UNESCO et le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Ces activités ont couvert 30 pays avec la participation de plus de 300 organismes de radiodiffusion membres de l'ABU et ont bénéficié à plusieurs centaines de professionnels des médias, en particulier des médias électroniques et des TIC. Ces projets avaient pour objectif de favoriser le développement durable par la radiodiffusion, de combler la fracture numérique en matière de contenus et de connaissances technologiques, de préserver et d'archiver, de développer des modules de formation en ligne et de faciliter l'acquisition de notions élémentaires en matière d'information et la production de contenus générés par les utilisateurs.</p> <p>L'ABU a joué un rôle important en matière de renforcement des capacités et a animé des formations en ligne pour les radios régionales sur la manière de traiter le développement durable, ainsi que des ateliers de formation sur les studios de télévision numérique à bas coût, les programmes télévisés pour enfants (45 professionnels de 19 pays), la radiodiffusion et la question de l'égalité des sexes, le vidéojournalisme, la production des journaux télévisés, la coproduction de documentaires sur le VIH/sida, l'Internet et les nouveaux supports médiatiques, la résolution des conflits (Fidji, Inde, Indonésie, Iran, Malaisie, Pakistan, etc.). L'ABU a créé une base de données « Who is Who » pour couvrir des questions liées au VIH/sida dans la région et elle a organisé, avec le concours de l'UNESCO, la Conférence du Pacific Media Partnership intitulée « Renforcer la voix du Pacifique » et dix ateliers et réunions connexes (Tonga, 19-21 décembre 2011). L'ABU a participé activement à la Conférence internationale de l'UNESCO sur le thème « Radiotélévision et changement climatique » (septembre 2009) et joué un rôle proactif dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration de Paris.</p> <p>En août 2011, l'UNESCO et l'ABU ont signé un mémorandum d'accord sur le renforcement de leur coopération. En 2012, l'ABU a un programme intensif qui comprend les activités suivantes : Sommet sur les médias et l'égalité des sexes (Séoul, octobre 2012) ; intégration de la question de l'égalité des sexes dans la radiodiffusion ; projets de renforcement des capacités ; Radio Asia ; Sommet mondial sur les médias destinés aux enfants ; radiodiffusion des alertes précoces ; projets de stations radio mobiles ; radiodiffusion de service public et sécurité des journalistes ; archivage ; amélioration de la qualité des contenus générés par les utilisateurs grâce à un renforcement de l'initiation du public aux médias et à l'information.</p> <p>La coopération étroite entre l'UNESCO et l'ABU a permis d'obtenir dans les domaines ci-dessus des résultats très positifs, qui sont conformes aux priorités de programme de l'UNESCO.</p>	

Association – n° 57		
UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES (UAI) UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS (UIA)		
<i>Date de création :</i>	1907	<i>Siège :</i> Bruxelles, Belgique
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association	
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1952 (reclassement en 2008)	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Institution spécialiste de la communauté mondiale des ONG, l'UAI apporte une contribution au travail d'identification et de partenariat avec l'ensemble des acteurs de la société civile. L'UAI gère, en coopération avec la Section des ONG, la base de données des ONG en partenariat avec l'UNESCO : et l'UIA identifie, classe et insère dans cette base de données tous les membres,</p>	

	branches, affiliés nationaux et régionaux de toutes les ONG en partenariat avec l'UNESCO.
--	---

Association – n° 58

UNION DES UNIVERSITÉS DE L'AMÉRIQUE LATINE (UDUAL) UNION OF LATIN AMERICAN UNIVERSITIES (ULAU)			
<i>Date de création :</i>	1949	<i>Siège :</i>	Mexico, Mexique
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1997 (reclassement en 1998)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UDUAL est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur. L'UDUAL a contribué au suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998, et notamment à la 9^e réunion de la Consultation collective consacrée à « L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir : partenariat UNESCO/ONG dans l'enseignement supérieur » ; elle a participé à la conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes (CRES, 2008), qui préparait la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) de 2009, et à la CMES (Paris, 2009) elle-même. En tant qu'association régionale d'universités, l'UDUAL apporte à l'action de l'UNESCO dans ce domaine important qu'est l'enseignement supérieur les perspectives et les préoccupations propres à l'Amérique latine et aux Caraïbes. L'UDUAL et l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) entretiennent des relations de longue date. L'UDUAL a été signataire de documents historiques de l'IESALC comme « la Déclaration des Galapagos », « la Déclaration de Saint-Domingue », « la Déclaration de Panama » et surtout la Déclaration de la Conférence régionale de l'enseignement supérieur (Cartagena de Indias, juin 2008). L'IESALC conçoit l'UDUAL comme un pont qui lui facilite les relations découlant de ses mandats institutionnels. Ce « pont » mène vers des établissements de l'enseignement supérieur et est utile pour assurer le suivi de l'impact des politiques publiques pour l'enseignement supérieur dans les différents pays.</p>		

Association – n° 59			
UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TÉLÉVISION (UER) EUROPEAN BROADCASTING UNION (EBU)			
<i>Date de création :</i>	1950	<i>Siège :</i>	Grand-Saconnex, Suisse
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1969 (reclassement en 1998)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis 2009, l'UER est observatrice permanente auprès de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Elle coopère avec l'UNESCO dans le cadre des activités suivantes : organisation tous les deux ans du WEMF (Forum mondial des médias électroniques) ; participation aux travaux du PIDC et récemment à l'élaboration d'indicateurs de développement des médias ; coopération dans le cadre du processus de suivi du SMSI ; coopération dans le cadre du Forum sur la gouvernance de l'Internet ; promotion de la Journée internationale de la liberté de la presse et de la campagne pour la protection des journalistes.</p> <p>Dans le domaine de la culture, elle contribue à la promotion de la Convention sur la diversité culturelle et à la campagne de ratification ; à la promotion de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à celle de l'Année internationale du rapprochement des cultures 2010. Elle coopère également avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, ainsi qu'avec le service de presse de l'UNESCO et UN TV. L'UER a aussi participé activement à la Conférence internationale de l'UNESCO sur le thème « Radiotélévision et changement climatique » (septembre 2009) et joué un rôle proactif dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration de Paris. En 2011, conjointement avec l'ASBU, l'URTI et France Télévisions, l'UER a coopéré avec l'UNESCO pour organiser à Paris une conférence internationale visant à mobiliser un soutien mondial en faveur des médias de radiodiffusion tunisiens et égyptiens et elle a appuyé, aux côtés des autres unions de radio-télévision, l'initiative concernant la mise en place et la célébration d'une Journée mondiale de la radio.</p> <p>D'autre part, l'UNESCO entretient depuis plusieurs années une coopération importante avec l'UER dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'échange de nouvelles télévisées ERNO (Eurovision News Exchange for the South East Europe) qui bénéficie du soutien financier de la Commission européenne. L'UER a mis gratuitement à la disposition du projet son satellite Eurovision.</p> <p>En 2012, l'UER envisage de signer un mémorandum d'accord avec l'UNESCO afin de rationaliser et de rendre plus efficaces différentes actions et initiatives menées dans le cadre de l'éducation, de la culture, de la communication et de l'information.</p>		

Association – n° 60			
UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (UIA) INTERNATIONAL UNION OF ARCHITECTS (IUA)			
<i>Date de création :</i>	1948	<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation		
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1952 (reclassement en 1996)		
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis 2004, le Centre du patrimoine mondial coopère d'une manière étroite avec l'UIA, notamment dans le cadre du programme des villes du patrimoine mondial. L'UIA a été un membre actif du groupe de travail de préparation du projet de Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique établi au sein du Centre du patrimoine mondial. Par ailleurs, la Présidente de l'UIA a joué un rôle important lors de la réunion intergouvernementale (catégorie II) tenue au Siège de l'UNESCO en mai 2011, qui a rédigé le projet de texte de la Recommandation, approuvé par la suite par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 36^e session (2011) adoptant ainsi la Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique. L'UIA pourra jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de la Recommandation, grâce à son réseau étendu de membres à travers toutes les régions du monde.</p> <p>L'UIA participe aussi au comité externe qui évalue les villes candidates au Réseau de villes créatives de l'UNESCO dans le domaine du design. Le comité</p>		

	<p>est composé d'ONG internationales spécialisées dans le design en plus des Cités et Gouvernements Locaux Unis. Chaque organisation doit désigner un expert chargé d'effectuer une évaluation en ligne, dont les résultats sont soumis à la Directrice générale pour décision. L'UIA satisfait à ces exigences en matière de coopération et contribue à une croissance du Réseau de qualité.</p> <p>Par ailleurs, le programme « Villes intermédiaires », que l'UIA développe avec l'UNESCO, a établi un réseau d'environ 170 villes moyennes réparties sur tous les continents. En 2008, ce programme a donné origine à une Chaire UNESCO (Université de Lleida). Le transfert et partage des caractéristiques qui font des villes moyennes l'un des meilleurs instruments de développement à travers le PLAN BASE-CIMES. Cette expertise sur les villes intermédiaires peut se développer grâce aux échanges entre les universitaires et les professionnels de la ville du réseau UIA-CIMES et des universités qui s'engagent dans la Chaire UNESCO UdL-CIMES.</p> <p>Enfin, la Directrice générale et la Présidente de l'UIA ont exprimé leur souhait d'entreprendre de plus amples initiatives conjointes dans le champ de la formation des jeunes architectes pour une meilleure gestion des villes historiques et pour un développement urbain et architectural plus harmonieux. Il est également souhaitable que l'UNESCO poursuive sa collaboration avec l'UIA dans le cadre du réseau des villes créatives.</p>
--	---

Association – n° 61	
UNION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES TECHNIQUES INTERNATIONAL UNION OF TECHNICAL ASSOCIATIONS AND ORGANIZATIONS (UATI)	
<i>Date de création :</i>	1952 - Créée à l'initiative de l'UNESCO
<i>Siège :</i>	Paris, France (son Secrétariat est hébergé par l'UNESCO)
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1961 (reclassement en 2009)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	L'UNESCO coopère avec l'UATI pour échanger des informations et pour nouer des partenariats en vue d'organiser des ateliers dans les domaines de compétence de l'Organisation. Récemment, le Secteur des sciences exactes et naturelles a collaboré avec l'UISF (Union Internationale des Ingénieurs et des Scientifiques utilisant la langue française), organisation membre de l'UATI. Les deux parties ont notamment coopéré à des ateliers organisés par l'UATI sur la science et la technologie en Afrique et sur les risques sismiques dans les pays de la région méditerranéenne.

Association – n° 62	
UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN) INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE (IUCN)	
<i>Date de création :</i>	1948 – Créée à l'initiative de l'UNESCO
<i>Siège :</i>	Gland, Suisse
<i>Statut précédent :</i>	Relations d'association
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1962 (reclassement en 1997)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Dans le domaine de la culture, l'UICN est une organisation consultative pour le patrimoine naturel dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. En particulier, l'UICN est chargée d'évaluer les propositions d'inscription de biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial, de suivre l'état de conservation des sites naturels et de donner des conseils sur les questions relatives au patrimoine naturel au Comité du patrimoine mondial et aux États parties à la Convention. À cet égard, le Comité du patrimoine mondial alloue des crédits du Fonds du patrimoine mondial à l'UICN et aux autres organisations consultatives pour qu'elles s'acquittent de ce rôle statutaire.</p> <p>En raison de son rôle d'organisation consultative de la Convention, l'UICN entretient des liens très étroits avec le Centre UNESCO du patrimoine mondial (WHC), sa coopération dépasse donc largement celle des autres ONG. Le Centre UNESCO du patrimoine mondial et l'UICN travaillent en étroite collaboration à la préparation des réunions et documents statutaires dans le cadre de la Convention. Ces dix dernières années, cette somme de travail</p>

	<p>commun a considérablement augmenté avec l'allongement de la Liste. En outre, le WHC et l'UICN collaborent de plus en plus à d'autres projets relatifs à la Convention mais en dehors du cadre statutaire. Par exemple, le WHC s'est particulièrement investi dans le Congrès mondial de l'UICN sur les parcs (Durban, 2003), qui avait le patrimoine mondial comme thème intersectoriel, ainsi que dans les deux congrès mondiaux de la nature de l'UICN (2005 et 2008). Du fait de son rôle statutaire et des autres domaines de coopération, le WHC considère l'UICN comme l'un de ses principaux partenaires stratégiques.</p> <p>En outre, l'UNESCO collabore actuellement avec l'UICN sur les questions des populations autochtones et des zones protégées, suite à une recommandation de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.</p> <p>Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, l'UNESCO et l'UICN apportent une contribution en mobilisant la société civile et la communauté scientifique (en coopération avec le Conseil international pour la science – CIUS – pour cette dernière) en faveur de l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les activités conjointes avec l'UICN prévues pour l'exercice biennal en cours comprennent la définition d'éléments et de critères scientifiques pour identifier et gérer les zones de biodiversité importantes en collaboration avec la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, ainsi que la conduite de recherches préliminaires pour la mise en place éventuelle d'une « liste rouge » des écosystèmes menacés.</p>
--	---

Association – n° 63	
UNION RADIOPHONIQUE ET TÉLÉVISUELLE INTERNATIONALE (URTI) INTERNATIONAL RADIO AND TELEVISION UNION (IRTU)	
<i>Date de création :</i>	1949
<i>Statut précédent :</i>	Relations de consultation
<i>Siège :</i>	Paris, France
<i>Relations officielles avec l'UNESCO :</i>	1979 (reclassement en 2002)
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Grâce à la coopération entre l'URTI et l'UNESCO, en collaboration avec le CIRTEF, des chaînes de télévisions nationales de pays d'Afrique de l'Ouest et centrale ont été en mesure de réaliser des documentaires consacrés à la préservation de l'environnement et des écosystèmes (ces programmes ont également été diffusés sur DVD). Le documentaire « Le village nomade » (Niger) produit dans le cadre du projet « Écosystèmes et environnement » a été primé au grand prix international du documentaire d'auteur au Festival de Télévision de Monte-Carlo. La coopération entre l'UNESCO et l'URTI a aussi permis de contribuer au partage d'expériences et de savoir-faire entre les membres par des actions de formations et des ateliers pédagogiques notamment au profit des producteurs/réalisateurs africains.</p> <p>L'URTI a développé sa banque d'échanges entre les membres de programmes culturels et éducatifs, dont les documentaires de l'UNESCO, grâce à sa coopération avec l'UNESCO qui met ses studios audiovisuels à disposition. Un audit juridique, technique et éditorial a permis de valoriser le catalogue d'échanges qui compte plus de 3 000 documentaires libres de droit pour les membres.</p> <p>La collaboration entre l'URTI et l'UNESCO a également permis de développer une plate-forme Internet ECT (Échanges, Coproductions, Transmissions) de coopération des chaînes internationales particulièrement innovante et complètement numérisée, sur laquelle s'organisent tous les échanges et les grands prix. Un catalogue patrimonial sera mis à la disposition des universités, des chercheurs ou des musées.</p> <p>L'UNESCO est associée aux travaux des organes directeurs de l'URTI (notamment un siège d'observateur permanent au Bureau exécutif), ainsi que dans les jurys des grands prix de renommée internationale (une représentation de 81 pays en 2011).</p> <p>L'URTI a activement participé à l'organisation et suivi de la réunion par l'UNESCO, l'Union européenne de radiotélévision (UER) et France Télévisions sur les médias en Tunisie et en Égypte.</p> <p>Depuis 2008, les radiodiffuseurs de 29 pays ont adhéré à l'URTI, qui a considérablement développé ses activités d'échanges de programmes et de</p>

	<p>coopération. Sa renommée internationale s'est sensiblement élargie grâce au renforcement de ses activités et aux partenariats établis avec l'ensemble des organisations audiovisuelles régionales (UER, ASBU, AIBD, ABU, UAR, CIRTEF, RAPAF, COPEAM, CMCA, PBI, ...) et les organisations internationales (OIF, CICR, ONU, ...) au premier rang desquels elle présente toujours l'UNESCO comme partenaire historique.</p> <p>L'URTI s'est également hissée au premier rang des grands prix internationaux audiovisuels qui assurent la promotion des valeurs portées par l'UNESCO et de l'excellence en matière de production audiovisuelle.</p> <p>L'UNESCO pourrait notamment tirer profit de la nouvelle plate-forme Internet développée par l'URTI (avec une contribution d'un PIDC) qui apparaît aujourd'hui comme un modèle inégalé de coopération en radio et en télévision (une convention récemment signée avec l'ASBU pour les radiodiffuseurs du monde arabe servira de modèle pour d'autres régions).</p>
--	--